
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-neuvième séance – Lundi 19 avril 2004, à 20 h 30

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *André Hediger*, conseillers administratifs, *M. Sébastien Bertrand*, *M^{mes} Liliane Johner*, *Virginie Keller Lopez*, *Florence Kraft-Babel*, *Ruth Lanz Aoued*, *M. Pierre Maudet* et *M^{me} Nicole Valiquier Grecucio*.

Assiste à la séance: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 25 mars 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 avril, mercredi 7 avril et lundi 19 avril 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports oraux de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de M^{mes} Sandrine Salerno, Liliane Johner, MM. Eric Rossiaud, Roberto Brogгинi et Jacques Mino, renvoyé en commission le 7 avril 2004, intitulé: «Droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle sise à la rue de Lausanne 79» (PA-50 A/B/C)¹.

Premier débat

M. Roberto Brogгинi (Ve). Ce projet d'arrêté PA-50 demande que la Ville de Genève fasse usage de son droit de préemption. C'est une initiative de conseillers municipaux et c'est la première fois que nous nous livrons à cet exercice, exercice intéressant mais pas parfait, nous le constatons. En l'occurrence, il faut bien essayer une fois pour voir ce que nous pouvons améliorer...

J'espère bien que, ce soir, nous parviendrons à expliquer au Conseil municipal – ou du moins à une majorité de ses membres – les avantages de notre proposition. Je vais établir ici un certain nombre de comparaisons avec l'immeuble sis au 15, rue de Candolle, que le Conseil administratif nous avait proposé d'acquérir en faisant usage du droit de préemption de la municipalité alors qu'un propriétaire privé l'avait acheté. La Ville de Genève avait donc recouru à l'article 7 de la loi 8194 instituant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCGe), article qui permet, comme vous le savez, au Canton ou à la commune où se trouve l'immeuble vendu à un propriétaire privé de préempter; or, c'est bien de cela dont nous parlons ce soir.

¹ Rapports, 6160.

Le 14 janvier 2003, M. Pierre Muller avait saisi le Conseil municipal de la proposition PR-267 concernant l'immeuble sis au 15, rue de Candolle, en nous disant que le Conseil administratif nous mettait, somme toute, face à nos responsabilités. Il se déchargeait donc sur le Conseil municipal de la responsabilité de faire usage du droit de préemption ou non. La réponse du Conseil municipal, à cette occasion, avait été négative, et cela pour un certain nombre de raisons que je vais vous expliquer maintenant.

Nous devons préempter cet immeuble pour une somme de 3 300 000 francs. Le projet d'arrêté PA-50 propose d'acquérir l'immeuble du 79, rue de Lausanne en dépensant un montant de 1 585 000 francs, soit la moitié de la somme proposée en janvier 2003 pour le 15, rue de Candolle, qui comptait 40,5 pièces, alors que celui de la rue de Lausanne en a 47. Le premier avait 9 appartements de quatre pièces et un de quatre pièces et demie, le deuxième en a 18 de deux et trois pièces. Mais on peut dire, au niveau du logement lui-même, que c'est équivalent car, si elle acquiert l'immeuble du 79, rue de Lausanne, la Ville pourra éventuellement, si besoin, transformer des appartements de deux ou trois pièces en logements de cinq pièces, pour lesquels nous savons qu'il y a un certain nombre de demandes, notamment en ce qui concerne les logements sociaux.

La différence du coût de ces deux bâtiments est tout de même assez considérable, puisqu'il passe du simple au double, de 1 585 000 francs à 3 300 000 francs. Et cela dans le cas de deux immeubles grosso modo de mêmes dimensions, puisque l'un a une surface au sol de 228 m², l'autre d'environ 210 m². Vous voyez donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que plusieurs paramètres sont les mêmes, mais pas le prix, et c'est justement ce facteur-là qui nous fait changer d'avis en ce qui concerne l'usage du droit de préemption entre le 15, rue de Candolle et le 79, rue de Lausanne. Je vous rappelle que nous, les Verts, nous n'avions pas accepté le droit de préemption en janvier 2003, car il ne nous donnait pas la possibilité de faire du logement social. Si nous sommes d'accord de préempter ce soir concernant l'immeuble du 79, rue de Lausanne, c'est parce que nous pouvons y faire du logement social.

L'article 9 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) est très clair: la Ville de Genève, une fois qu'elle a préempté, peut remettre l'immeuble ainsi acquis à une fondation, une coopérative ou une association sans but lucratif. Ce n'est pas nous, lors du troisième débat sur le projet d'arrêté PA-50 avant son renvoi à la commission des finances, la semaine dernière, qui avons proposé au Conseil municipal un nouvel article 2 du projet d'arrêté visant à automatiquement et obligatoirement mettre cet habitat dans le giron de la Gérance immobilière municipale (GIM). Notre position – nous l'avons d'ailleurs exposée en présentant nos motifs – consistait justement à dire que nous souhaitions recourir à l'article 9 de la LGL, qui offre différentes possibilités. M. Maudet a prétendu

que nous avons trouvé une sorte de béquille avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, qui s'appelle encore, je crois, la Fondation HLM. Eh bien, non! C'est une possibilité qui nous est offerte par la LGL, comme je vous le disais à l'instant. Nous n'inventons rien et nous pouvons tranquillement traiter cet objet de cette manière.

Certains ont évoqué les finances de la Ville. Effectivement, nous avons tous compris qu'elles présentent, pour les comptes 2003 – nous en avons discuté longuement et je n'y reviendrai pas – 30 millions de déficit. Il y a donc des priorités à établir, et l'une d'entre elles – et certainement l'une des plus importantes, nous le disons clairement – est le logement et, notamment, le logement social. Il ne s'agit pas de la construction et de l'entretien de nos routes, non, mais bien du logement. Je crois qu'il est plus important que les gens aient un toit plutôt que d'autres équipements dont la jouissance peut être reportée à des jours meilleurs.

Pour en revenir au 79, rue de Lausanne, un immeuble situé dans un quartier en phase de revitalisation, avec la ligne de tram tout juste terminée et une nouvelle gare RER en cours de construction à Sécheron à 500 mètres de là, représente une situation tout à fait raisonnable et agréable pour du logement social. Les gens pourront utiliser les transports en commun pour se déplacer, et ce sera toujours cela de moins à prévoir dans leurs investissements personnels, au lieu d'acheter une voiture. Cet immeuble offre donc un certain nombre d'avantages.

On nous a accusés de voler le pain d'un investisseur privé, qui se trouve être également président de l'Association des promoteurs constructeurs genevois. Il a été approché par la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe – tant mieux pour lui – pour cette vente d'un immeuble gagé à 2,5 millions de francs, qu'il a acheté 1 585 000 francs. Cela représente donc une perte pour l'Etat et la collectivité de 915 000 francs, mais M. Pillet a simplement fait une bonne affaire. C'est pour faire face à de telles opérations que le législateur a prévu, dans la LGL, que la Ville, en l'occurrence, puisse préempter au même prix.

Autre avantage pour ce constructeur privé, qui agit par le biais de la société Carimob: il recevra un soutien de l'Etat s'il veut faire du logement social. Voilà donc la deuxième aide qu'il obtiendra de l'Etat pour acheter cet immeuble et y faire du logement social! On nous a dit que M. Pillet, que nous avons auditionné à la commission des finances, avait un projet social, que c'était une bonne chose, qu'il avait pris toutes les dispositions et les engagements nécessaires à cet égard... Mais concernant ces engagements, précisément, il ne nous a montré aucun chiffre. En outre, il nous a dit lui-même n'avoir reçu, à ce jour, aucune garantie de l'Office cantonal du logement et il n'a pas encore les autorisations par rapport à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR).

Il s'est également référé à l'immeuble sis aux 16-18, rue de Coutance, pour lequel le bonus à la rénovation de l'Etat a pu être obtenu. Mais je vous rappelle que cet immeuble est situé sur le plan de site de Saint-Gervais et que sa rénovation était manifestement d'un intérêt patrimonial et historique. La collectivité a d'ailleurs bien fait d'y procéder, puisqu'on y a découvert certaines traces historiques extrêmement intéressantes pour Genève et qui remontent au XIII^e siècle.

Mais dans le cas du 79, rue de Lausanne, l'immeuble date de 1913 – je vous l'ai déjà dit dans cette enceinte – et il ne sera certainement pas aussi facile d'obtenir le bonus à la rénovation dans son cas. Le prétendre ne revient donc qu'à spéculer sur les aides que M. Pillet obtiendra peut-être de l'Etat. Si tel est le cas, ces dernières permettront à un promoteur de jouir, dans vingt ans, de son bien-fonds à plein rendement, et non pas de faire du logement social pérenne dans un bâtiment qui s'y prête, vu sa situation.

C'est pour cela, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vu la priorité que nous accordons au logement et vu cette occasion favorable d'acquérir l'immeuble du 79, rue de Lausanne, que nous avons déposé ce projet d'arrêté. Nous vous encourageons à le voter, ce soir, tel qu'il a été amendé par la commission des finances au cours de ses travaux de la semaine dernière.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Pour sa part, notre groupe n'aura aucun problème à voter ce projet d'arrêté amendé par la commission des finances. En effet, nous avons toujours eu l'objectif, suivant la ligne politique de l'Alternative et de notre parti en particulier, de maintenir, soutenir et développer le logement en ville de Genève. Pour cela, il n'existe pas trente-six solutions: il faut la maîtrise du terrain, c'est-à-dire la maîtrise foncière. Par conséquent, quand il est possible d'acheter des immeubles pas trop chers au centre-ville, il me semble qu'il n'est pas inutile de le faire, surtout dans des conditions où nous pourrions, par la suite, laisser la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève en bénéficier et y faire des travaux. Cela peut nous permettre, je ne dis pas de développer des logements, puisqu'il n'y aura pas beaucoup de logements supplémentaires suite à l'achat du 79, rue de Lausanne, mais au moins d'en maintenir en ville. C'est une garantie si cet immeuble arrive dans le giron de la GIM ou de la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève; ce n'en est pas une si c'est un privé qui l'achète, car il n'est pas encore près d'obtenir les subventions de l'Etat, vu la conjoncture actuelle et le déficit de celui-ci.

Le président. Je salue à la tribune du public le député Bavarel.

M. Alain Fischer (R). Ayant écouté la plaidoirie de M. Brogginì – vous lui communiquerez mes propos, Monsieur le président – je lui dirai que comparaison n'est pas raison. Il nous dit que cet immeuble sera acquis pour 1 600 000 francs – j'arrondis, nous n'allons pas commencer à entrer dans les détails pour 15 000 francs, à savoir en fait le montant qui manquait à la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) pour acheter ce bâtiment lors de la vente aux enchères – mais M. Brogginì a oublié de mentionner le coût des travaux de rénovation qui, selon le département de M. Ferrazino, a été évalué à un montant de 1,8 à 2,5 millions de francs, ce qui élève le coût total de l'opération à 4,3 millions de francs, à savoir une somme largement supérieure au prix d'achat de l'immeuble du 15, rue de Candolle. La superficie de ce dernier et celle du 79, rue de Lausanne sont peut-être les mêmes, avec un nombre de pièces quasiment identique, mais si nous ajoutons, dans le deuxième cas, le montant des travaux de rénovation, nous constatons que le prix a en fait augmenté de presque 50% par rapport au premier cas.

J'en viens à un autre point qui a été abordé à ce sujet. Comme je l'ai souligné lors de la dernière séance plénière du Conseil municipal, réaliser des travaux dans ce bâtiment pour plus de 1,8 million de francs ne correspondrait ni à la LDTR, ni à la LGL, ni au plan financier de l'Office cantonal du logement. Alors, comment faire? Va-t-on prendre l'habitude de supprimer le terrain sur un plan financier de la Ville, puisqu'on l'aurait acheté bon marché? Afin de respecter la LDTR, va-t-on mettre le terrain à 0 franc en abaissant par ce petit habillage financier le prix de la construction? Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, soyons raisonnables! Considérons les prix réels pour avoir des plans financiers sains.

Une chose encore me turlupine. Ce n'est pas le fait que ce soit le Conseil municipal qui demande le droit de préempter, cela ne me dérange pas. Ce qui nous gêne le plus, nous radicaux, c'est la façon dont ce droit de préemption a été requis, et cela pour la simple et bonne raison que l'on nous a caché une partie de la vérité, à savoir que l'un des auteurs du projet d'arrêté PA-50 était présent à la vente aux enchères chez M^e Mottu, comme cela a été dit précédemment. On s'est bien gardé de nous le dire!

On a prétendu aussi que ce bien était trop cher pour la CODHA, qui n'a pas pu aller au-delà de 1 570 000 francs, alors que l'immeuble a finalement été vendu 1 585 000 francs. Si cette coopérative avait eu besoin de 15 000 francs, je suis sûr que nous nous serions à peu près tous cotisés pour lui trouver cette somme, ce qui nous aurait évité d'amples débats... Quant à M. Rossiaud, je trouve tout de même bizarre de sa part, lui qui est président de la CODHA et qui siège dans certaines fondations de la République et canton de Genève, qu'il n'ait pas utilisé le droit de préemption de ces dernières ou qu'il n'ait pas recouru à l'Etat pour faire exactement la même manœuvre que celle qu'il entend imposer aujourd'hui à la Ville.

Pourquoi la collectivité publique municipale – en raison d'un manque de 15 000 francs dans la cagnotte de la CODHA – doit-elle s'endetter de 3,3 millions de francs, simplement pour suivre une politique qui n'est même plus celle des petits copains, mais celle des grands Amis, avec un «A» majuscule? C'est absolument scandaleux, et je trouve cela inadmissible!

M. Didier Bonny (DC). Ce que l'on peut dire de ce dossier, en tout cas, c'est qu'il est mal emmanché et mal ficelé: nous constatons bien, ce soir, toute la difficulté qu'éprouve la majorité à le défendre, et nous l'avons vu également en commission, ne serait-ce qu'au niveau de l'amendement proposé.

Le Conseil administratif nous l'a dit: il ne veut pas de cet objet. Compte tenu des finances de la Ville, il suggère pour le moins de le botter en touche – rien que ça – puis ensuite, éventuellement, de le céder en droit de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Mais qui peut savoir si celle-ci voudra de cet immeuble? Nous n'en avons strictement aucune idée! Si elle ne souhaite pas le gérer, il faudra bien que la Ville le garde! A ce moment-là, ce ne sera pas 1,6, mais bien entre 3,5 et 4 millions que la Ville devra déboursier. Par l'amendement voté à la commission des finances, simplement, l'Alternative se donne bonne conscience en se disant que, finalement, nous ne voterons que 1,6 million de francs ce soir. C'est un peu facile, voilà la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien a refusé cet amendement en commission.

Rappelons également que, en acquérant cet objet, la Ville de Genève n'augmentera pas d'un seul logement le parc immobilier du canton, alors que tel était, me semble-t-il, le vœu de l'Alternative – et de tout le Conseil municipal, je pense, puisque le logement est une priorité pour toutes et tous, d'après nos programmes respectifs lors des élections municipales de 2003.

Le propriétaire actuel de l'immeuble du 79, rue de Lausanne s'est engagé à faire du logement social, comme cela a été relevé par le rapporteur de majorité, M. Christian Zaugg. Le débat tourne donc autour de la notion de logement social pérenne ou pas. Ce mot est devenu un hit dans notre Conseil municipal, nous l'avons répété au moins 150 fois et j'espère que tout le monde sait maintenant ce qu'il veut dire... Ici, on oppose un délai de vingt ans à la pérennité. Mais qui peut savoir ce qu'est la pérennité? Il y a là de quoi se poser des questions, quand même!

Quand un propriétaire privé est prêt, comme c'est le cas ici, à faire du logement social pour vingt ans, compte tenu de la situation financière de notre collectivité publique – c'est-à-dire de la Ville de Genève – je crois qu'il n'y a pas à hésiter. Nous avons des priorités, dont le logement social, certes, mais en l'occurrence, telle est aussi la priorité de Carimob SA; je ne vois donc pas où est le pro-

blème et je dois dire que je ne comprends pas très bien le raisonnement de l'Alternative. Que la Ville de Genève réserve cette somme de 1,5 à 4 millions de francs à la réalisation d'autres projets, étant donné que quelqu'un est déjà prêt à se charger de celui-là!

Puisque nous en sommes aux priorités, j'ai remarqué, à la commission des finances, que celles des uns ne sont pas celles des autres, y compris à l'intérieur d'un même bloc politique. Au sein de l'Alternative, tout le monde n'a pas les mêmes priorités; résultat: les investissements ne font qu'augmenter indéfiniment.

Je reprends ici l'exemple du Stade de Genève que j'ai donné à la commission des finances. Tout le monde sait que le Parti démocrate-chrétien est favorable à la participation de la Ville de Genève au règlement de la facture de 10 millions de francs qui reste à payer, puisque son représentant au sein du conseil de fondation a allégrement voté toutes les demandes de crédits supplémentaires. Le Parti socialiste, vous vous en souvenez sans doute, nous a fait un grand discours selon lequel il devait en parler lors de son assemblée générale. Or, qu'est-il ressorti de cette dernière? Qu'il fallait participer au règlement de cette facture. Quant aux Verts, par contre, j'ai bien compris leur discours: ils ne veulent surtout pas donner un centime pour le Stade de Genève. Et que va-t-il se passer au final? Comme l'Entente et l'Union démocratique du centre sont favorables à ce stade et que l'Alternative est divisée, on va encore ajouter aux dépenses de la Ville entre 1,5 et 3 millions de francs.

Voilà qui nous met face à un grand problème: les priorités des uns s'ajoutant aux priorités des autres – c'est exactement ce qu'a dit M. Muller – les 100 millions de francs que nous avons votés au budget pour les investissements sont déjà, à la fin du mois d'avril 2004, partiellement engagés ou renvoyés pour étude en commission. Le problème est réel, quand on sait qu'il n'y a eu que 14% d'autofinancement aux comptes 2003 de notre collectivité publique; c'est tout cela qui va d'autant plus contribuer à alourdir la dette de la Ville, et nous ne pouvons pas y consentir. En résumé, j'espère encore que l'Alternative va revenir sur sa décision et que nous renoncerons à acquérir cet immeuble du 79, rue de Lausanne lors du vote de ce soir.

M. Brogginini s'est référé tout à l'heure au débat concernant l'immeuble du 15, rue de Candolle; je ne peux pas résister à citer M. Jean-Pascal Perler – il n'est plus parmi nous depuis le mois de juin, puisqu'il ne s'est pas représenté aux élections municipales – qui concluait son intervention à ce propos de la manière suivante: «Augmentons le nombre de logements, mais n'achetons pas ce qui existe déjà!». CQFD! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je vais m'appliquer ici à rappeler la position socialiste sur ce dossier. Je ne serai pas très inventive puisque, selon nous, le tra-

vail réalisé en commission des finances ne change somme toute pas grand-chose à la position de principe que nous avons adoptée dès le début concernant ce projet d'arrêté. Le Parti socialiste souhaite-t-il, oui ou non, que la Ville exerce son droit de préemption pour acquérir l'immeuble du 79, rue de Lausanne? Pour nous, il est clair que la réponse à cette question doit être positive; nous en faisons même une position de principe. Nous avons bien entendu qu'elle n'est pas forcément unanime et partagée sur tous les bancs dans cette enceinte, mais cela ne nous pose pas de problème.

A notre avis, par principe, la collectivité publique doit exercer son droit de préemption pour chaque objet, quand elle le peut. En effet, nous estimons qu'un logement de qualité à un prix décent devrait être un droit et que le logement ne devrait pas faire partie d'un marché; à partir de là, le droit de préemption, quand nous avons la possibilité d'en faire usage, est le seul outil dont nous disposons pour soustraire des biens au marché de l'immobilier, pour avoir la mainmise sur les biens. Voilà notre position de principe, qu'elle plaise ou pas. Je sais qu'elle n'est pas soutenue par les partis de droite, mais nous avons des options politiques différentes concernant ce genre de dossiers, et notamment le logement.

J'ai entendu de la bouche du chef de groupe radical que certains auraient voulu s'attaquer à la propriété privée. Selon nous, exercer le droit de préemption ne signifie pas s'attaquer à la propriété privée, mais affirmer à nouveau avec force que, entre le droit privé d'un individu et la propriété publique de la collectivité, c'est la deuxième que nous faisons primer dans des dossiers comme celui du logement.

Chaque fois que le Conseil administratif nous a proposé un droit de préemption, nous l'avons voté, y compris pour l'immeuble sis au 15, rue de Candolle. Dans le cas du 79, rue de Lausanne, il ne nous l'a malheureusement pas proposé, ce que nous considérons comme une erreur; nous avons donc pallié cette lacune-là en proposant nous-mêmes le projet d'arrêté.

J'en viens à la proposition de l'acheteur privé. A la lueur des renseignements donnés à la commission des finances, je pense que nous pouvons l'estimer positive, et tant mieux, puisqu'il a l'intention de faire du logement social dans cet immeuble – mais je dis «l'intention», car ce propriétaire privé a un plan financier que nous n'avons pas vu – et que nous n'avons pas à voir, ce n'est effectivement pas notre problème – mais qui doit être accepté, je le rappelle, par la direction de l'Office cantonal du logement. Par la suite, si tel est le cas, M. Pillet nous a dit – cela figure dans les notes de séance – qu'il briguera le bonus à la rénovation, qui, à mon avis, lui sera accordé.

Ensuite, il recevra les subventions du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) pendant vingt ans, l'immeuble dépendant du régime des habitations à loyer modéré (HLM). Je pense qu'il est intéressant à

ce stade de rappeler le délai déjà évoqué par M. Broggin. Après trois ans – les trois premières années, ce sont les loyers de base HLM qui sont appliqués de manière fixe – il y a une réévaluation du loyer, laquelle a ensuite lieu tous les deux ans, pendant vingt ans. Cela signifie que les personnes habitant des logements à loyer modéré – je ne suis pas en train de critiquer le fonctionnement des HLM, mais telle est la réalité – après avoir commencé par payer un certain montant, verront leur loyer augmenter, à partir de la troisième année et tous les deux ans, jusqu'au jour où l'immeuble sortira du statut HLM et passera en loyer libre.

Je pense que le Parti socialiste ne critiquera pas le projet de M. Pillet, même si, je le répète, il faudra voir s'il obtiendra toutes les autorisations nécessaires et s'il parviendra à le réaliser – à savoir faire du logement HLM pendant vingt ans. Son rendement annuel ne sera pas spéculatif ni exorbitant, mais tout de même confortable; comme cela est toujours prévu dans les contrats signés, en principe, ce minimum est de 5% par année, puis il peut s'élever à 6, 7 ou 8% sur un bien qui rapporte, cela pendant vingt ans. Ensuite, le bien en question est forcément largement revalorisé, puisqu'il passe en système de loyer libre.

Qui peut s'opposer à cela? La Ville, quand elle préempte. Le débat de ce soir consiste bien à savoir si elle doit le faire, comme nous le pensons pour notre part. Elle propose non pas la création de nouveaux logements mais, en revanche, elle va mettre sur le marché de nouveaux logements sociaux. L'immeuble du 79, rue de Lausanne comporte 18 logements – avec un total de 47 pièces – déjà existants aujourd'hui, et habités. La Ville, en devenant propriétaire de ce bien, garantit, par le biais du système de l'aide personnalisée, que les personnes qui habiteront dans ces logements paieront un loyer fixé en fonction de leur revenu. C'est grâce à ce système, qui est unique, que la Ville réussira à mettre sur le marché 18 logements sociaux représentant un total de 47 pièces.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien – vous transmettez mes propos, Monsieur le président – nous dit que nous n'allons pas créer de nouveaux logements en acquérant le 79, rue de Lausanne. Bien sûr, puisque les 18 logements en question existent déjà! En revanche, ce que nous allons créer, c'est 18 logements sociaux de plus. Et personne ne peut dire ici que ce n'est pas vrai! Ou alors, cela voudrait dire que des personnes de l'Entente, notamment, remettent en question la politique de la GIM dirigée par un libéral et dont le chef de service est un démocrate-chrétien. Mais je pense que tel ne sera pas le cas.

Nous savons que les logements de la GIM sont uniquement de caractère social – mis à part un faible pourcentage, d'ailleurs remis en question par certains. Nous savons également, grâce à des statistiques connues de tous, que les logements appartenant à la Ville de Genève ont, pour la plupart, des loyers inférieurs au seuil établi par la LDTR. Sur ce plan-là aussi, je pense que personne dans cette enceinte ne peut prendre la parole pour nous démontrer le contraire.

Au cours du débat concernant le projet d'arrêté PA-50, certains ont fait remarquer que, dans le cas du 79, rue de Lausanne, l'Etat n'avait pas préempté et qu'il était intéressant de souligner que la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe s'était spontanément tournée vers un privé. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas préempté? Pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas préempté? Mais, au Parti socialiste, ces questions-là ne nous intéressent pas! Personnellement, nous nous moquons de savoir pourquoi la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe s'est adressée à un privé et pas à la collectivité publique! Ce n'est pas notre problème, dans le cadre de ce débat. Nous ne sommes pas en train, aujourd'hui, d'évaluer la politique de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, même si nous mènerons volontiers ce débat une autre fois. Le Conseil administratif n'a pas jugé bon de préempter? D'accord, nous en prenons acte, au Parti socialiste. Mais cela ne nous empêche pas de dire qu'il faut le faire! Le Conseil d'Etat n'a pas préempté? Très bien! Tant mieux! Cela va permettre à la Ville de Genève de le faire. Le débat ne consiste pas à savoir pourquoi les autres n'ont pas agi ainsi, mais si nous, collectivité publique de la Ville de Genève, nous voulons, oui ou non, user de ce droit de préemption.

J'en viens maintenant au projet d'arrêté PA-50. On nous a dit qu'il n'était pas clair lorsque ses auteurs se sont exprimés par la voix de M. Broggini, que son passage en commission avait été fort intéressant, que les intentions du Conseil administratif n'étaient pas claires non plus... Je vais le répéter une dernière fois et, j'espère, une fois pour toutes: pour nous, ce projet est clair, il consiste à dire que nous voulons faire usage du droit de préemption. L'immeuble du 79, rue de Lausanne a été acquis pour 1 585 000 francs, la Ville paiera donc cet usage du droit de préemption 1 585 000 francs.

J'ai également entendu dire que plusieurs pistes de réflexion ont été émises à la commission des finances, ce qui prouverait bien que les auteurs du projet d'arrêté n'ont pas les idées claires... Mais ces pistes de réflexion ont été émises pour la suite, à savoir une fois que nous aurons préempté et serons devenus acquéreurs de l'objet, en vue de savoir qui s'en occupera et comment. Le débat d'aujourd'hui, à mon sens, n'est pas de se demander qui, de la GIM ou de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social s'en chargera, mais de savoir si, oui ou non, nous préemptons. Et pour nous, socialistes, c'est clair: oui, on préempte!

Passons au problème des investissements. On nous reproche d'être d'accord de tout acheter et de ne pas savoir quels choix faire parmi les investissements. Ce sont les propos et les boniments de M. Bonny depuis plusieurs séances, quand il nous répète que l'Alternative ne sait pas choisir en matière d'investissements. Ce soir – et dès le départ, d'ailleurs, dès que nous avons déposé ce projet d'arrêté PA-50 – nous sommes très clairs: pour nous, l'achat de cet immeuble en faisant usage du droit de préemption est une priorité politique. Nous pouvons parfaite-

ment opérer un choix parmi les objets actuellement à l'étude en commission; cela ne nous pose pas de problème – vous rassurez M. Bonny, Monsieur le président! Mais pour nous, concernant cet immeuble de la rue de Lausanne, le fait de rendre à la collectivité publique ces 18 logements est une priorité politique.

Pour finir, je ne répondrai pas non plus aux allusions du représentant du groupe radical, qui sont mensongères et minables, et que je trouve indignes. Nous y avons eu droit en deuxième débat, et je constate que c'est de nouveau le cas maintenant. Il prétend que c'est du copinage, que l'on a caché la vérité, que le Conseil municipal aimerait savoir pourquoi la CODHA a fait ceci ou cela, pourquoi elle n'a pas préempté – elle n'en avait pas le droit – pourquoi elle était représentée à la vente aux enchères... Je trouve ces allusions-là vraiment indignes, et je suis désolée que la seule personne à s'y être livrée soit à nouveau ce même membre du même parti.

M. Michel Ducret (R). Monsieur le président, vous direz à M^{me} Salerno que nous tenons le même discours d'une séance à l'autre, ce qui n'est pas son cas. J'ai beaucoup apprécié, tout à l'heure, l'angélisme de M. Broggin, qui est délicieux et va de pair avec les contrevérités prononcées par certains – ou devrais-je dire par certaines – dans cette enceinte il y a moins de quinze jours. Aujourd'hui, c'est un discours différent que nous entendons, puisqu'il envisage d'autres possibilités que la remise exclusive de cet immeuble à la GIM. La gauche a modifié l'amendement que nous avons déposé et qui avait été admis par tout le monde en plénière et, tout à coup, il y a eu une marche arrière en commission. Il y a donc là un manque de suivi dans la position de l'Alternative qui, soudain, estime qu'il y a à nouveau d'autres options que celle de la GIM. Quant à nous, nous savions exactement pourquoi nous ne voulions pas de cette multiplicité de possibilités, et notre discours n'a pas varié.

Tout à l'heure, M. Broggin parlait de 2,5 millions de francs de valeur de gage. Oui, bien sûr... Mais c'est là, tout bonnement, le résultat d'une politique de la BCGe qui a été calamiteuse, comme dans le cas de la plupart des banques, et que je dénonce depuis plusieurs années, avant même tous les problèmes que l'on sait, avant même que l'on crée la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Cela n'est pas nouveau, et ce n'est en tout cas pas à moi que l'Alternative fera la leçon sur ce sujet.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous ne pouvez en aucun cas reprocher à un promoteur d'obtenir l'immeuble à un prix qui reste à mes yeux relativement élevé, d'ailleurs, et qui nécessite, pour valoriser le bâtiment, une subvention HLM de l'Etat. Je rappelle ici que la moitié du bénéfice immobilier, si tant est qu'il y en ait un, va directement dans les caisses de l'Etat; c'est bien cela,

il faut s'en souvenir, qui nous fait subir aujourd'hui le coût d'une administration pléthorique, que la disparition des bénéfices ne permet actuellement plus aux collectivités publiques genevoises d'assumer. En effet, au lieu de mettre cet argent de côté pour les moments difficiles ou pour des investissements, on a cru bon de le consacrer au fonctionnement de l'Etat.

Voilà l'erreur fondamentale que Genève a commise: s'appuyer pour vivre sur la spéculation immobilière. C'est une erreur calamiteuse dont nous ne finissons pas de payer le prix, et le montant de la dette publique de l'Etat de Genève additionné à celui de la Ville de Genève, sans parler des communes, est faramineux. Rien que pour l'Etat, il est équivalent à une fois et demie le budget cantonal annuel. C'est monstrueux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Le gouverneur de la Californie a été déboulonné parce que la dette de cet Etat américain se montait à 25% de son budget annuel. Il faut le savoir.

Enfin, en ce qui concerne l'article 2 amendé du projet d'arrêté PA-50 voté à l'unanimité de ce Conseil le 7 avril 2004, je me permets de rappeler ici qu'il s'agissait clairement pour nous d'empêcher l'enchérisseur écarté d'obtenir l'immeuble du 79, rue de Lausanne par le biais d'une manœuvre politique, qui viendrait interférer dans les règles du marché. C'est tout simplement ce que nous appelons une question d'éthique. L'entêtement de l'Alternative concernant cet objet montre bien, précisément, qu'elle s'assied sur cette éthique lorsque cela l'arrange.

Voilà donc le problème qui se pose à présent: qui fait quoi, dans cette affaire, dans cette société? Privé ou public? Nous pourrions débattre longtemps de qui fait mieux quoi et comment. Pour ma part, j'estime que, à la base, chacun a son rôle et doit le respecter. Les municipalités ont énormément d'obligations qui sont lourdes et coûteuses – vous devriez le savoir, Mesdames et Messieurs, depuis le temps que vous siégez dans cette enceinte, pour la plupart d'entre vous! Il s'agit des routes, des égouts, des écoles, ou des crèches que nous nous sommes mises sur le dos. Mais cela a des conséquences! Si nous voulons nous substituer à l'acteur privé dans une affaire quelconque, cela a une influence sur le revenu de l'impôt: nous dépensons de l'argent dont, par ailleurs, nous diminuons la production en retirant de l'activité à ceux dont le rôle est de l'assumer dans notre collectivité.

La mousson, on ne peut pas être sûr de s'en protéger complètement, mais on peut au moins agir afin qu'elle soit moins gênante pour la vie collective! Pour commencer, offrons-nous simplement un parapluie, qui ne nous coûtera rien, puisqu'il suffit de laisser faire leur travail à ceux dont c'est la tâche et qui s'en acquittent correctement. S'il faut que la collectivité s'engage par rapport à ce genre d'affaire où le droit de préemption est en jeu, c'est dans le cas d'une opération à réaliser que le privé ne peut ou ne veut pas exécuter dans le sens que la col-

lectivité peut souhaiter. Or dans le cas présent, tel n'est absolument pas le cas. Concernant l'immeuble du 79, rue de Lausanne, l'intervention de la Ville de Genève n'est pas nécessaire pour créer un seul logement supplémentaire et, qui plus est, un logement à caractère social.

J'aimerais évoquer aussi la question du logement pérenne. Quand un immeuble sort du régime HLM après vingt ans, la LDTR continue à s'appliquer. Les augmentations de loyers éventuelles, justifiées par des réinvestissements nécessaires après vingt ans d'usure, ne permettront de toute façon pas la transformation substantielle des loyers, même en système de loyer libre. M^{me} Salerno fantasme complètement sur l'immobilier – vous lui transmettez, Monsieur le président! D'ailleurs, la plupart des immeubles en mains privées non rénovés à Genève sont en loyer libre et restent en général largement en dessous des seuils LDTR.

Dans le cas de l'immeuble du 79, rue de Lausanne, il n'y a tout simplement rien qui justifie l'intervention de la Ville de Genève, sinon simplement, je le répète encore une fois, le copinage ou des règlements de comptes. En politique, l'éthique n'est pas de droite ou de gauche, mais la majorité est en train de prouver que le manque d'éthique non plus. Tout le monde peut se tromper, *errare humanum est*, c'est bien connu, comme il est bien connu aussi que persévérer est diabolique. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous invitons à juger avec recul la réalité de cette affaire et à ne pas accepter le projet d'arrêté PA-50.

M. Roberto Broggin (Ve). Eh oui, l'erreur est humaine et la persévérance diabolique, vous l'avez dit! Mais le premier grand spéculateur de la Genève moderne est celui qui en a démoli les fortifications et qui a fondé le Parti radical, à savoir James Fazy. Par les interventions sur la ceinture urbaine, que l'on appelle maintenant fazyste, il a certainement permis de très belles réalisations, mais également de belles et juteuses opérations immobilières – je vous remercie de m'avoir tendu la perche, Monsieur Ducret.

Quant à votre grand discours où vous faites référence à la Californie, ce n'est pas notre tasse de thé! Je suis désolé, mais nous sommes ici à Genève, et nous avons comme objectif de maintenir et d'augmenter le parc de logements sociaux. Pourquoi devons-nous le faire? Parce qu'il y a eu de la spéculation à Genève pendant de trop nombreuses années! C'est pour cela que nous avons dû élaborer des lois contraignantes qui s'appellent LDTR, LGL, lois que vous contestez d'ailleurs systématiquement devant le Grand Conseil, mais vous êtes remis en place par le peuple à chaque votation. Sans ces outils, la population genevoise n'aurait plus à se loger. Cela suffit avec ce type d'arguments!

En ce qui concerne la vente de l'immeuble du 79, rue de Lausanne, nous ne voulons pas accuser une personne ou une société d'avoir fait une bonne affaire; nous constatons simplement que la loi permet à la municipalité de préempter, je vous l'ai dit et je vous le répète. C'est ce que veut la loi adoptée par le Grand Conseil le 19 mai 2000 pour la constitution d'un capital de dotation de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Je vous lis l'article 7, alinéa 2: «En cas de mise en vente d'actifs immobiliers repris par la fondation, l'Etat de Genève et la commune du lieu de situation bénéficient d'un droit de préemption.» C'est clair! L'article 9, alinéa 1, de la LGL stipule clairement, lui aussi: «L'Etat, ou la commune, est tenu de concéder en droit de superficie aux fins de construction de logements d'utilité publique les terrains acquis en vertu du droit de préemption légal ou d'expropriation. Les droits de superficie peuvent être concédés à des collectivités publiques, à des fondations de droit public, à des organismes de droit privé sans but lucratif, à des coopératives d'habitation ou à des associations sans but lucratif.»

Voilà, nous discutons de cela maintenant, et il y a deux opinions différentes au sein du Conseil municipal. Nous en sommes maintenant à la troisième soirée de débat concernant le projet d'arrêté PA-50. Nous savons que la majorité est du côté de l'Alternative et qu'elle souhaite pouvoir faire du logement social pérenne; nous avons exposé les éléments et les arguments à l'appui de notre position. Nous savons que vous, sur les bancs de la droite, vous défendez la propriété privée. Soit! Faites votre travail, mais, je vous en conjure, ne nous racontez pas, comme M. Fischer tout à l'heure, des fadaïses sur l'immeuble sis au 15, rue de Candolle, par exemple! Dans ce cas aussi, comme l'avait dit M. Muller, des travaux allaient devoir être réalisés.

Pour l'immeuble du 79, rue de Lausanne également, il y a des travaux à faire. Mais, tout à coup, leur montant change et vous ne faites plus référence aux propos de M. Pillet mais à ceux du Conseil administratif, lequel dit qu'il y en aura pour 2,5 ou 3 millions de francs, alors que M. Pillet estimait cette somme entre 1,2 et 1,8 million de francs. Vos références changent et vous choisissez telle ou telle estimation, selon que cela vous arrange ou pas. Quant à nous, comme nous l'avons déjà dit, pour avoir participé à des travaux de rénovation dans l'immeuble mitoyen, 1,5 million de francs nous semblait un investissement raisonnable pour le 79, rue de Lausanne.

En outre, heureusement que la CODHA n'a pas misé davantage sur cet immeuble lors de la vente aux enchères! En effet, cela n'aurait fait qu'en augmenter le prix et la préemption aurait donc été plus chère. Nous pouvons donc sagement estimer qu'il n'y a pas eu de mise aux enchères trop élevée dans le cas de cet immeuble, ce qui est assez intéressant, car cela donne la possibilité – que ce soit le privé ou la collectivité publique qui s'en charge – de faire du logement qui ne soit pas livré à une spéculation que nous avons connue beaucoup trop longtemps

à Genève et dont plusieurs responsables ont fait des séjours dans un autre genre d'hôtels, mais pas forcément les mieux fréquentés... (*Applaudissements.*)

M. Eric Ischi (UDC). Je serais tenté de dire: «Incroyable mais vrai!» Et cela, pour les raisons suivantes. Tout d'abord, il y a eu une mise aux enchères où le lot a été remporté par un privé. Or, tout à coup, cette vente est contestée au nom de l'argument du droit de préemption. Je me pose la question de l'éthique, dans cette affaire: où est-elle? Et je m'interroge également au sujet de ceux qui s'en gargarisent et remettent soudain en cause le respect d'une décision prise en toute rectitude. Pourquoi?

Je relève encore, suite aux propos de M. Muller lors de notre séance de cet après-midi, que le Conseil administratif est unanimement défavorable au projet d'arrêté PA-50. Cela a été dit, et je le souligne. Par la suite, à la commission des finances, a été évoquée la possibilité de remettre la gestion de l'immeuble en question à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, sur la base de toute une série d'arguments remettant en cause la décision prise au départ.

Et puis, j'entends sans arrêt parler d'assurer le logement social. Mais vous l'avez entendu, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative: l'acheteur privé concerné ici veut justement assurer le logement social! Je ne vois donc pas en quoi vous pouvez avoir des craintes à ce sujet. J'ai parlé de la pérennité à la commission des finances; or, qu'est-ce que la pérennité? Qu'est-ce qui vous dit que, dans vingt ans, il y aura toujours la même majorité au Conseil municipal et que les règlements et autres lois ne pourront pas être changés? La pérennité du logement social est donc encore un argument que je ne peux pas retenir.

Quant à développer le logement en général, vous l'avez entendu comme moi, Mesdames et Messieurs, et tout le monde l'a dit: ce ne sera pas le cas dans cette affaire, et je le souligne. En ce qui concerne la spéculation, s'il vous plaît! Ceux qui ont auditionné M. Pillet, le 14 avril 2004, à la commission des finances, ne peuvent pas parler, je crois, de spéculation en ce qui le concerne. En définitive, je suis convaincu que le seul bon sens doit nous amener à refuser le projet d'arrêté PA-50.

M. Alain Fischer (R). Je voudrais juste faire un petit aparté. Nous remercions M. Broggin, qui vient de se découvrir des activités professionnelles supplémentaires, à savoir celles de l'historien et celles de l'architecte. Nous pouvons donc tout à fait le croire au sujet du prix de rénovation des constructions, puisqu'il a vraiment dû aller très loin dans ses études d'architecture... J'ai en ma possession

le document de l'Office cantonal du logement qui stipule clairement que le plan financier présenté par M. Pillet est régulier et correspond parfaitement aux normes du logement social. Je tiens ce texte à votre disposition, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et cela depuis la dernière séance plénière déjà, mais personne ne s'en inquiète! Si ce genre d'écrits n'est désormais plus valable, comme le prétendent certains, je me demande dans quelle ville nous allons vivre!

Quant aux attaques de M^{me} Salerno, mes dires sont peut-être de bas niveau à ses yeux mais, contrairement aux siens, ils ne coûtent pas 3,3 millions de francs à la collectivité, qui va verser cette somme simplement pour la bonne conscience d'avoir «créé» 18 logements. Mais quels logements? Comme nous l'avons dit et répété, ces 18 appartements existent déjà, mais vous ne voulez ni comprendre ni entendre, sur les bancs de la gauche! Votre politique de création de logements, à ce jour, n'a donné aucun résultat! Zéro! Et même, si on pousse l'analyse plus loin, depuis quelques années, le nombre de logements diminue chaque fois que l'on établit un plan localisé de quartier.

Alors, soyons réalistes: vous ne créez aucun logement au 79, rue de Lausanne, mais vous en assurerez un à certaines personnes – au nombre de douze, en tout cas. En outre, vous coûterez à la collectivité 3,3 millions de francs, alors qu'il y a un propriétaire privé muni de toutes les garanties délivrées par l'Office cantonal du logement et assurées par la LGL et la LDTR. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, cessez de porter atteinte aux finances de la Ville de Genève! Je pense honnêtement que 3,3 millions de francs permettraient de rénover largement le parc immobilier municipal, qui en aurait grandement besoin. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je viens d'entendre de la part du préopinant qu'il avait en sa possession le plan financier de l'acheteur privé agréé par l'Office cantonal du logement. Je m'en étonne, parce qu'il a été demandé à M. Pillet, lors de son audition à la commission des finances – cela figure dans les notes de séance – s'il avait un tel plan financier pour l'immeuble du 79, rue de Lausanne, et qu'il a répondu par la négative. J'ai cru comprendre que M. Fischer avait ce document, mais j'ai peut-être mal compris, car ses propos ne sont pas toujours faciles à suivre. Si tel est le cas, je suis surprise que M. Pillet n'ait pas donné cette réponse devant la commission des finances, alors qu'on vient de nous la rapporter maintenant.

Je voulais reprendre la parole concernant le manque d'éthique qui nous a été reproché par l'un des représentants du groupe radical. J'avoue que j'ai beaucoup de peine à comprendre pourquoi défendre un principe, à savoir le droit de pré-

emption, revient à manquer d'éthique. On essaie, de manière alambiquée et détournée, de nous expliquer que nous manquons d'éthique parce que nous souhaitons ce soir faire usage du droit de préemption. Mais, pour une collectivité publique, c'est simplement faire usage de l'un des droits qu'elle a à sa disposition, et je ne vois pas en quoi cela entraîne un manque d'éthique. J'ai apparemment de la peine à suivre les avancées de M. Ducret. S'il souhaite nous donner des cours d'éthique, comme il l'a proposé auparavant, ce sera bien volontiers! Pour notre part, nous lui donnerons quelques cours d'économie publique, car il a visiblement, lui aussi, des lacunes.

M. Michel Ducret (R). Monsieur le président, pouvez-vous demander à M^{me} Salerno de cesser d'injurier systématiquement les autres conseillers municipaux dans cette enceinte? (*Brouhaha.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Nous avons entendu bien des propos sur la nécessité de construire du logement social à Genève, en particulier de la part de M. Broggini. Pour ma part, j'aimerais quand même rappeler au Conseil municipal que M. Broggini est également l'auteur du rapport P-85 A de la commission des pétitions, à l'occasion duquel il a invité le Conseil administratif – qui, en cet instant, brille par son absence – à faire immédiatement recours contre la construction de logements sociaux à la rue Sillem et à l'avenue de la Grenade. Il doit être dit ici que, quand il était question de construire des logements sociaux aux Eaux-Vives, la majorité Alternative du Conseil municipal, sans hésiter, d'un seul homme, a voté pour ne pas les réaliser, sous prétexte que, aux yeux de M. Broggini, dans son imagination à lui, ce n'étaient pas des logements sociaux.

Mais la loi – c'est une évidence – ne permettait pas de réaliser autre chose que des logements sociaux, puisqu'il s'agissait là de démolir et que la loi sur les démolitions, abondamment citée par M. Broggini, n'autorise la démolition d'un immeuble qu'à la condition de reconstruire pour réaliser du logement social. C'est là une fatalité de notre République. Or le Conseil municipal – ou, pour être plus précis, sa majorité Alternative – n'a pas hésité à prétendre qu'il fallait conserver quelques vieilles granges aux Eaux-Vives. Et cela, en lieu et place de construire une cinquantaine d'appartements dans ces immeubles, où les travaux auraient déjà pu commencer si, à l'initiative de notre honorable Conseil, ou plus exactement de sa majorité de gauche, nous ne nous étions pas obstinés à faire recours. Voilà pour cette grand-messe que nous avons entendue, en particulier dans la bouche de M. Broggini, mais également dans celle de M^{me} Ecuyer.

Quant à moi, j'ai également souvenir de propos datant d'il y a une année à peu près et qui n'ont pas trait au logement, mais aux comptes ou au budget, je ne me le

rappelle pas. C'était M. Losio qui, comme toujours, a tenu des propos d'une importance considérable. Cela faisait dix ans que M. Losio entendait systématiquement parler de la dette municipale et du fait que la droite, jusqu'alors aux commandes, avait fort mal géré les intérêts publics, parce que la Ville se retrouvait endettée à hauteur de 1 milliard de francs. M. Losio s'était donc donné la peine de savoir pour quoi ce milliard avait été investi – sur le moment, il n'a pas été assez remercié pour ce travail de titan – et en avait conclu que cela s'était fait d'une manière dont nous devons tous être fiers, c'est-à-dire dans l'intérêt collectif. Or, «dans l'intérêt collectif», cela signifie dans l'intérêt de tous, en ce sens que l'Etat ou la municipalité se sont engagés dans des travaux qu'eux seuls pouvaient réaliser et qui étaient de nature à servir l'intérêt de chacun. Il s'agissait des écoles, de la culture, des théâtres, des musées et, évidemment, des travaux d'infrastructure que sont les chaussées ou notre inégalable système séparatif pour les eaux. Tout cela représente effectivement des charges considérables qui ont déterminé l'endettement de la Ville, mais dont l'intérêt collectif est absolument évident.

Eh bien, pour ma part, je ne suis pas sûr que, quand nous aurons alourdi la dette municipale de 1,5 million de francs pour l'acquisition de l'immeuble du 79, rue de Lausanne et des 2 millions de francs supplémentaires nécessaires aux travaux de rénovation, nous puissions rester fiers de l'endettement de la Ville. En effet, dans le cas présent, il ne s'agit pas, à l'évidence, de servir l'intérêt collectif, mais un intérêt séquentiel bien affirmé par M^{me} Salerno et consistant à vouloir tout acheter. Nous voilà donc confrontés à un Monopoly de la Ville de Genève selon lequel, chaque fois que le droit de préemption peut être exercé, il doit l'être.

Il faut bien se rendre compte que, avec ce système-là, d'ici à deux ans, la Ville sera complètement ruinée et il n'y aura toujours pas un seul logement supplémentaire disponible pour la population. M^{me} Salerno opine du chef, et je la comprends... Il y aura éventuellement des logements sociaux en plus, pour reprendre une dialectique qui est la sienne et que je n'ai pas vraiment bien comprise, mais en tout cas pas de logements supplémentaires. Cela signifie que les personnes en quête d'un logement chercheront encore et toujours, non pas parce que les loyers seront élevés, mais parce que les logements n'existeront toujours pas physiquement. Cette politique-là, qui consiste à municipaliser le sol, a été abondamment pratiquée au temps de la révolution d'octobre à Moscou, et on connaît les résultats particulièrement favorables auxquels cette solution a abouti dans ces pays...

Il n'en demeure pas moins que, sur les bancs de la droite, telle n'est pas notre politique en matière de logement social, qui consiste plutôt à mettre à disposition des appartements à des prix compatibles avec les revenus. A cet effet, nous disposons d'un certain nombre d'instruments, la loi HLM entre autres. Cette dernière ne mérite pas des commentaires aussi glaciaux que ceux qui ont été émis tout à l'heure, et elle répond à un objectif à moyen terme.

Quand vous dites qu'il faut pérenniser le logement social, Madame Salerno, je suis d'accord avec vous! Mais cela implique de construire régulièrement des logements, dont une partie seront évidemment dévolus au logement social. En effet, la ville grandit, nous avons des enfants et nous voulons qu'eux aussi soient logés, sans pour autant devoir assassiner leurs voisins! Nous sommes dans un système où nous aimerions pouvoir vivre paisiblement, ce qui nécessite que le parc de logements s'accroisse. C'est une arithmétique totalement élémentaire! Or l'aspect de la durée de vie du logement social n'a strictement aucune espèce d'importance par rapport à l'accroissement du nombre de logements! Construisez-en massivement, et nous serons toujours d'accord! Vous créerez alors du logement social parce qu'il n'y a de toute façon pas d'autre solution pour construire, et cela avec l'appui de la totalité de la droite de ce Conseil municipal.

Mais ne nous dites pas, Madame Salerno, que vous menez une politique sociale du logement en prétendant qu'un logement loué aujourd'hui pour un prix modéré et demain pour le même prix encore, par le biais de la GIM ou de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, représente un logement social de plus! Et ne nous dites surtout pas que les 3,5 millions de francs qu'il va falloir investir pour acheter l'immeuble du 79, rue de Lausanne constituent un bon investissement! Non! C'est un investissement qui correspond à votre politique et, si tant est que vous ayez la majorité ce soir malgré les conseillers municipaux de vos rangs qui sont absents, vous l'exécuterez, mais il n'y a pas lieu de dire tant de choses aussi magnifiques sur votre politique sociale. Rappelez-vous les rues Sillem et de la Grenade, et vous vous souviendrez que vous êtes plutôt les fossoyeurs du logement à Genève.

Le président. Monsieur Broggini, vous avez déjà eu la parole deux fois...

M. Roberto Broggini (Ve). J'ai été mis en cause.

Le président. Oui, mais, vous le savez, dans chaque intervention, on peut estimer être mis en cause. Je vous donne la parole trente secondes, et débrouillez-vous!

M. Roberto Broggini (Ve). Je serai très bref, Monsieur le président. M. Froidevaux a parlé de l'îlot Sillem-Avenir-Grenade. La commission des pétitions a effectivement examiné la pétition P-85, au sujet de laquelle j'étais rapporteur,

mais ce ne sont pas mes propos que j'ai rapportés, Monsieur Froidevaux, sinon ceux de la commission! En outre, il ne s'agissait pas de logement social, mais de propriété par étage – c'est toute la différence!

Quant à la construction de nouveaux logements, Monsieur Froidevaux, je vous rappelle que vous devez toujours rendre le rapport PR-265 A concernant la construction de 80 pièces de logement à Saint-Gervais, au centre-ville. Nous attendons toujours votre rapport, bien que la commission ad hoc Saint-Gervais ait voté la proposition du Conseil administratif le 22 mai 2003. (*Remarque de M. Froidevaux.*) Ah, c'était M. Ding qui devait s'en charger? Mais vous l'avez viré de votre parti! Alors, si vous avez dit devant la commission – cela figure dans les notes de séance – que vous repreniez ce rapport, faites votre travail! (*Brouhaha.*)

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté par 37 oui contre 32 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 de la loi 8194 instituant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCGe);

vu les articles 3 à 5 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1997;

vu l'acte de vente conclu entre M. Patrick Pillet et la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe de la parcelle N° 140, feuille 9 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise à la rue de Lausanne 79;

vu l'intérêt public de promouvoir des logements bon marché pérennes,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à faire valoir le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 140,

feuille 9 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise à la rue de Lausanne 79, selon l'acte de vente établi par M^e Mottu, notaire, entre M. Patrick Pillet et la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, au prix de 1 585 000 francs.

Art. 2. – L'immeuble acquis sera affecté, hormis le rez-de-chaussée, exclusivement au logement social, soit conformément au règlement de la Gérance immobilière municipale, soit conformément au règlement de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (ex-Fondation HLM).

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 585 000 francs en vue de cette acquisition.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 585 000 francs.

Art. 6. – La dépense prévue à l'article 3 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 7. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Art. 8. – Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté pour couvrir les éventuels droits d'enregistrement et les émoluments du Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus.

Art. 9. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

M. Michel Ducret (R). Monsieur le président, étant donné que nous pensons que la réflexion est encore nécessaire sur cet objet, nous demandons le troisième débat. Je vous prie de faire voter le Conseil municipal pour voir si je suis suivi dans cette proposition.

Le président. Je mets donc la demande de troisième débat aux voix, par vote électronique.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (32 oui contre 36 non).

M^{me} Sandrine Salerno (S). Monsieur le président, vu le fait que nous avons déjà eu un troisième débat sur le projet d'arrêté PA-50 le 7 avril qui nous a obligés à passer par la commission des finances, nous pensons vraiment avoir fait le tour de la question et nous ne voyons absolument pas quels seront les nouveaux éléments à y apporter. Par conséquent, je vous demande de suspendre la séance pendant dix minutes et de commencer ce troisième débat tout de suite après, parce que je vous rappelle que le délai du droit de préemption et surtout le délai référendaire sont en cours. Je pense qu'il faut être fair-play et décréter une suspension de séance pour reprendre dans une dizaine de minutes le troisième débat demandé, à mon avis, de façon dilatoire par les partis de l'Entente.

Le président. Ce problème a déjà été évoqué tout à l'heure, Madame Salerno. Je crois qu'il y a une solution nettement plus simple et claire, qui consiste à appliquer l'article 84, alinéa 1, de notre règlement, lequel prévoit l'exception d'urgence. Je ferai voter tout à l'heure, après avoir donné la parole aux intervenants inscrits, l'urgence du troisième débat. Si elle est acceptée, celui-ci aura lieu à 22 h.

M. Didier Bonny (DC). Je m'étonne un peu de votre précipitation, Monsieur le président. D'après les calculs que nous avons pu faire, le droit de préemption a été notifié le 26 mars. Or, si nous ajoutons nonante jours à cette date, nous arrivons au 24 juin. Si nous menons le troisième débat pendant les séances des 11 et 12 mai, le délai référendaire de quarante jours nous amène au 21 juin. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi nous ferions ce troisième débat ce soir, alors qu'il est possible de le faire au mois de mai tout en respectant le délai référendaire. Vous pouvez prendre votre agenda et calculer cela vous-même, Monsieur le président, et vous constaterez que nous restons dans les délais. Si vous voulez refaire ces calculs, vous pouvez, mais je les ai faits pour vous. J'ai pu me tromper mais, en tout cas, cela en vaut la peine.

Le président. Monsieur Bonny, les calculs ne sont pas si simples à faire, parce que nous devons également tenir compte du délai d'affichage. De toute façon, soyez tranquille, la décision appartient au Conseil municipal. Ceux qui veulent mener ce troisième débat aujourd'hui voteront oui à l'urgence, ceux qui veulent qu'il ait lieu à une date ultérieure voteront non. Je fais donc voter, conformément à l'article 84, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal, la question de savoir si le troisième débat doit avoir lieu ce soir ou à une séance ultérieure, c'est-à-dire le 11 ou le 12 mai.

Mise aux voix, l'urgence du troisième débat est acceptée par 37 oui contre 32 non.

Le président. Ce troisième débat aura donc lieu ce soir, et je le fixe aux environs de 22 h.

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 445 000 francs destiné à l'édition des deux derniers plans guides de la collection des promenades du plan directeur des chemins pour piétons, à la conception et l'impression d'un recueil final ainsi qu'à la réédition des dépliants des promenades existantes (PR-302 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Monique Cahannes.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, réunie sous la présidence de M. Eric Rossiaud, a étudié la proposition PR-302 lors de sa séance du 18 novembre 2003. La rapporteure tient à remercier M. Christophe Vuilleumier pour l'excellence de ses notes.

Historique

Depuis 1996, la Ville de Genève édite chaque année, au mois de juin, un nouveau plan guide destiné à promouvoir le réseau des promenades tel qu'il est prévu dans le plan directeur des chemins pour piétons (dit «plan piétons»), approuvé le 26 novembre 2001 par le Conseil municipal.

Les huit dépliants édités à ce jour sont:

- «De domaine en domaine», 1996, rive droite: du bois de la Bâtie aux Conservatoire et Jardin botaniques.

Thématique: l'évolution des domaines des anciennes familles patriciennes.

- «De site en musée», 1997, centre-ville, rive gauche: Genève au cœur de son patrimoine.

Thématique: les musées et les sites historiques.

¹ Proposition, 2017.

- «De quai en quai», 1998, rive droite: du quai du Mont-Blanc à l'aéroport.
Thématique: l'évolution des transports.
- «De ville en ville», 1999, rive gauche: du lac (Jet d'eau) à l'Arve (à Carouge).
Thématique: la présence de l'eau sous toutes ses formes.
- «D'amont en aval», 2000, rive droite: le long du Rhône.
Thématique: entre technique et nature.
- «D'ici et d'ailleurs», 2001, rive gauche, le long de l'Arve.
Thématique: entre travail et loisirs.
- «De corps en cœur», 2002, rive droite et rive gauche: autour de la rade.
Thématique: entre urbanisme et santé.
- «D'histoire en modernité», 2003, rive droite: du pont des Délices à la place des Nations.
Thématique: du local à l'international.

Chaque dépliant a été édité à 100 000 exemplaires en français et à 50 000 en anglais.

Travaux de la commission

Audition de M^{me} Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme

M^{me} Wiedmer-Dozio rappelle que la Ville de Genève élabore, depuis 1996, un réseau de promenades qui relie l'ensemble des parcs de la ville ainsi que les randonnées pédestres. Ce réseau relève du plan directeur des chemins pour piétons qui comporte cinq volets d'action:

- encourager la promenade;
- valoriser des lieux, des places par quartier;
- faciliter les mouvements piétons;
- éliminer les obstacles aux piétons;
- modérer le trafic à l'échelle du quartier.

Puis, M^{me} Wiedmer-Dozio en rappelle les objectifs prioritaires:

- améliorer la sécurité et le confort des piétons;
- promouvoir l'image de la ville;
- restaurer une image positive du piéton;
- encourager la marche.

M^{me} Wiedmer-Dozio ajoute que certaines communes périphériques sont associées à ce projet, notamment dans une plate-forme de concertation. Elle mentionne

ensuite qu'une démarche didactique de proximité, grâce à des stands d'information lors de manifestations, représente également une formule intéressante qui procure des retours. En ce qui concerne la diffusion, elle précise que le Service d'urbanisme travaille en collaboration avec l'Arcade d'information municipale, Genève Tourisme, le Groupe de coordination pour l'accueil et l'hébergement des jeunes à Genève, des hôtels (87 à ce jour), les bibliothèques, les musées, les écoles, les centres d'action sociale et de santé, les centres d'accueil des organisations internationales, différents corps de métier et l'aéroport. Elle ajoute enfin que le site internet du plan piétons compte environ 1000 visites par mois, ce qui le place à la quarante-troisième position de l'ensemble des pages web de la Ville qui en compte plusieurs milliers.

M^{me} Wiedmer-Dozio précise qu'il y a actuellement 42 kilomètres de parcours urbains thématiques. Elle remarque que des interventions, par le biais de la Voirie, sont également réalisées de temps à autre afin d'améliorer le parcours de ces promenades.

Elle ajoute qu'il s'agit d'une prestation concrète qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Genève et qui, d'après le courrier reçu, est fortement appréciée. Elle souligne enfin que, dans ce domaine, Genève est perçue comme faisant œuvre de pionnière et que des villes comme Amsterdam, Barcelone, New York, Paris ou Zurich s'y intéressent vivement. Le plan piétons a d'ailleurs déjà reçu trois distinctions nationales (prix de l'innovation, de la sécurité et de la santé).

Cette demande de crédit permettra donc la poursuite de cette collection de promenades, dont les deux derniers thèmes seront: «De cèdre en cèdre», un parcours allant de Genève-Plage au Bout-du-Monde avec, pour thématique, la présence de la verdure et la qualité des paysages en milieu urbain. La dixième promenade concernera les organisations internationales.

Ce crédit permettra aussi de financer la conception et l'impression du recueil final ainsi que la réédition des dépliants épuisés.

Voici le détail des coûts:

	Fr.
a) financement de deux dépliants 2004/2005 (soit 50 ct./pièce)	150 000
b) financement du recueil final (2007/2008 – 10 000 exemplaires)	120 000
c) réédition des dépliants épuisés	130 000
d) frais de réception, promotion, support d'événements	25 000
e) frais de transport, distribution	<u>20 000</u>
Total	445 000

Proposition: plans guides des chemins pour piétons

Au cours de la discussion, plusieurs commissaires s'enquière de la collaboration avec certains organismes tels que l'Office du tourisme, l'Association transports et environnement, l'aéroport, etc., pour la diffusion des dépliants. M^{me} Wiedmer-Dozio répond que la collaboration avec les précités est bonne. Une commissaire demande si des liens existent avec l'Office de la population, car elle estime qu'il pourrait être intéressant d'informer les personnes venant s'établir à Genève. M^{me} Wiedmer-Dozio répond que des dépliants sont distribués dans la rue, à l'Université, au Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement, ainsi que dans d'autres lieux stratégiques. Elle explique que le nombre de ces dépliants et leur coût ne permettent pas d'en laisser dans tous les services de la Ville et de l'Etat. Une commissaire évoque les Journées du patrimoine et pense qu'il serait intéressant de lier des lieux avec ces promenades. M^{me} Wiedmer-Dozio répond que cette idée est en discussion.

Enfin, il est demandé si ce projet est soumis à l'Accord intercantonal sur les marchés publics. M^{me} Wiedmer-Dozio répond par la négative, les montants demeurant en dessous.

Vote

A l'unanimité moins une voix (UDC), la commission de l'aménagement et de l'environnement vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter l'arrêté suivant. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que cet objet a été voté à l'unanimité moins une voix par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Monique Cahannes, rapporteure (S). Je serai extrêmement brève, vu le succès du plan piétons et sa notoriété. Comme vous venez de le rappeler, Monsieur le président, la commission de l'aménagement et de l'environnement, à l'unanimité moins une voix de l'Union démocratique du centre, recommande au Conseil municipal de voter le crédit demandé dans la proposition PR-302. Il permettra, d'une part, de compléter la collection des dépliants des promenades existantes – actuellement, elle en compte huit, et l'objectif est d'arriver à dix – et, d'autre part, de publier un recueil final ainsi que de rééditer les dépliants déjà épuisés, ce qui montre bien leur succès.

Je rappelle brièvement les objectifs du plan piétons. Il vise à améliorer la sécurité et le confort des piétons lors de leurs déplacements, à promouvoir

l'image de la ville – dans ce sens, l'opération a très bien réussi, puisque la Ville de Genève fait œuvre de pionnière et que d'autres villes européennes, voire outre-Atlantique, aimeraient suivre son exemple – à redonner une image positive du piéton – c'est important aussi, en effet – et surtout, à encourager la marche. Soulignons que les milieux médicaux préconisent, pour rester en bonne santé, de marcher une demi-heure par jour, et il n'est pas nécessaire de faire du sport de manière très intensive. Marcher – je le dis pour enchaîner sur le point suivant de notre ordre du jour – est un véritable sport de rue populaire.

Voilà tout ce que je voulais dire à ce sujet. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'instar de la commission de l'aménagement et de l'environnement, je vous recommande de voter ce crédit.

Premier débat

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le Parti libéral soutiendra bien sûr la proposition PR-302 en votant les conclusions du rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Néanmoins, j'aimerais juste faire deux remarques à ce propos. Un membre de ladite commission avait suggéré que l'on dépose éventuellement des dépliants à l'Office cantonal de la population, afin qu'ils soient distribués aux personnes arrivant dans notre ville pour les informer des nombreuses promenades à disposition dans le canton. Je soutiens cette proposition.

J'avais aussi évoqué, lors du débat de commission, le fait qu'il me semblait que quelques bons marcheurs de cette ville n'étaient pas au courant de l'existence de ces publications. J'en veux pour preuve ma bonne mère, qui marche du matin au soir et qui, quand je lui ai remis ce petit fascicule vert pour son anniversaire, était enchantée d'apprendre son existence. Naturellement, j'ai demandé à M^{me} Wiedmer-Dozio, qui avait très bien défendu ce projet – elle le fait toujours, d'ailleurs – si l'on ne pouvait pas donner une plus grande visibilité à ce fascicule. Bien évidemment, vous aurez compris que, pour des raisons de coût, il est difficile de les diffuser partout. Cela dit, j'aimerais quand même souligner ce soir que, à mon avis, déposer ce petit fascicule par-ci par-là, afin de mieux le faire connaître, serait une intention de bon aloi.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan directeur des chemins pour piétons approuvé le 26 novembre 2001 par le Conseil municipal;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 445 000 francs destiné à financer la suite des plans guides du réseau des promenades du plan directeur des chemins pour piétons, la conception et l'impression d'un recueil final ainsi que la réédition des dépliants des promenades existantes.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 445 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année suivant le premier versement, soit en principe de 2005 à 2009.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, Alain Fischer, Guy Dossan, René Winet, Bernard Lescaze, M^{mes} Michèle Ducret et Catherine Hämmerli-Lang, renvoyée en commission le 4 décembre 2002, intitulée: «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires» (M-319 A)¹.

Rapporteur: M. Jean-Charles Rielle.

La motion a été renvoyée à la commission des sports et de la sécurité par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 4 décembre 2002. Sous l'efficace présidence de M. Jean-Louis Fazio et avec comme première rapporteure M^{me} Christiane Olivier, la commission a examiné cet objet lors de quatre séances, à savoir les 6 et 27 février, 3 avril et 22 mai 2003. La commission a repris ses travaux sous la non moins efficace nouvelle présidence de M. Mathias Buschbeck et du présent rapporteur, lors de deux séances, les 26 juin et 4 septembre 2003.

M^{me} Gisèle Spescha a assuré la rédaction des procès-verbaux de ces séances. Qu'elle soit chaleureusement remerciée pour sa compétence et sa gentillesse d'avoir mis à la disposition du nouveau rapporteur ses précieuses et complètes notes.

Rappel de la motion

Considérant:

- le développement populaire considérable des sports de rue et des sports dits «fun» (streetball, beachvolley, frisbee, skate, etc.) depuis quelques années;
- la valeur intrinsèque de ces sports qui occupent intelligemment les jeunes et leur permettent de se réapproprier des espaces publics à leur manière;
- la nécessité d'un encadrement minimal en matière d'infrastructure, de promotion et d'autorisation d'utilisation de l'espace relatives à la pratique de ces sports;
- l'inexistence de subventions spécifiquement dévolues à ce volet du sport,

le Conseil municipal:

- demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les plus brefs délais, un concept global de développement de la pratique de ces sports sur le territoire de la Ville de Genève, précisant les besoins en espaces et infrastructures, et incluant les aspects financiers et ceux liés au personnel;

¹ «Mémorial 160^e année»: Développée, 3554.

- invite dans cette perspective le Conseil administratif à étudier la mise sur pied d'une manifestation d'envergure réunissant tous ces sports au cœur même de la ville, en partenariat avec les associations et organismes déjà existants, durant une semaine au printemps ou en été 2003.

Séance du 6 février 2003

Désignation de la première rapporteure: M^{me} Christiane Olivier

Audition des motionnaires

M. Pierre Maudet, motionnaire, explique pourquoi cette motion a été déposée. Tout d'abord, il mentionne un constat positif, à savoir que, en ville de Genève et dans les communes suburbaines, les sports de rue se développent. Il y a eu dans ce domaine le projet sur la place Châteaubriand et la manifestation Asphaltissimo, organisée par le Service des sports et de la sécurité, qui a remporté un très grand succès. Ensuite, il existe un constat négatif, c'est-à-dire la polémique de l'été et le reproche fait à la Ville, selon lequel cette dernière pratique une mauvaise gestion des sports à roulettes. Les jeunes qui veulent pratiquer ces sports de manière plutôt anarchique ne trouvent pas leur compte, ce qui est dommage. On sait qu'il vaut mieux que les jeunes soient occupés à faire du sport plutôt que de pratiquer d'autres activités. En fait, la motion demande deux choses: d'une part, de faire une sorte d'état des lieux et, d'autre part, d'organiser une manifestation similaire au Festival des sports de rue organisé à Neuchâtel et qui a connu un énorme succès. Le rôle social d'une telle manifestation est important. Celle-ci pourrait, par exemple, avoir lieu sur la plaine de Plainpalais et toucher des sports tels que le basket, le streetball, le patinage à roulettes, le ping-pong, etc. Le motionnaire propose d'auditionner M. Yves Nopper, puis le magistrat, M. André Hediger, pour voir comment ils envisagent la question.

Un commissaire est content de voir M. Maudet présenter une telle motion. Cependant, il estime qu'il faut tout d'abord parler chiffres. En effet, vu la situation sur le plan économique, il faut commencer par se demander combien une telle manifestation coûterait. On aimerait également savoir quel est le montant des subventions fixes et celui de l'enveloppe.

Le motionnaire est tout à fait d'accord que la question des coûts se pose. Il faut toutefois savoir qu'une des caractéristiques de ces sports de rue est qu'il n'y a pas de coût important, ou pas de coût du tout, car on peut utiliser les infrastructures déjà existantes. Par ailleurs, on a vu que, pour une manifestation comme Asphaltissimo, on peut assez facilement trouver des sponsors. La question concernant les subventions est pertinente. On peut en effet se demander quel est l'effort de la Ville. Que fait-elle et que pourrait-elle faire avec les subventions? La

réponse n'est pas claire. Sur les 600 000 ou 700 000 francs de subventions à la disposition du magistrat, quelle est la part affectée à ce type de sport? Il se réjouit de rencontrer le magistrat pour pouvoir le lui demander.

Un commissaire aimerait parler du fonctionnement et des salaires, si des personnes doivent travailler pour de telles manifestations.

Une commissaire rappelle que le but de la motion n'est pas de parler de fonctionnement. Pour ce qui est du libellé de cette motion, elle relève une contradiction: ces jeunes ne veulent pas entrer dans des clubs, mais c'est tout de même la Ville qui doit organiser des lieux où ils puissent pratiquer leur sport favori. Quoi qu'il en soit, ces jeunes ont besoin d'une certaine infrastructure.

Le motionnaire estime qu'il s'agit davantage d'un paradoxe que d'une contradiction. Ce type d'activité est destiné à des jeunes qui ne veulent pas de structures, mais ils sont contents qu'elles existent. On peut se demander jusqu'où va l'encadrement. La Ville peut agir par le biais des infrastructures – certaines existent déjà – et non pas par du personnel. Il rappelle que, lorsqu'il était au Parlement des jeunes, ce dernier a financé l'achat d'installations. Certaines ont été maintenues et d'autres ont disparu. Ces installations sont-elles remplacées lorsqu'elles sont détériorées?

Une commissaire pense qu'il faudrait plutôt avoir du matériel du département des sports et de la sécurité qui serait mis à la disposition d'associations ou de quartiers qui organiseraient des manifestations.

Le même motionnaire précise qu'il est demandé à la Ville d'organiser un seul événement par année. Pour ce qui est des éléments, modules ou infrastructures légères, il faudra demander l'avis de M. Yves Nopper, directeur du Service des sports.

Un commissaire fait remarquer que la motion parle d'un soutien de la Ville aux sports de rue et que, maintenant, on ne parle que d'une seule manifestation. Si on veut soutenir les sports populaires de rue, il faudrait fermer les rues sur lesquelles ils sont pratiqués, par exemple pour le beachvolley. Pour ce qui est d'un événement ponctuel, Genève ne pourra jamais concurrencer Lausanne pour le skate, en raison de la situation de la ville. En fait, ce que les skateurs demandent, c'est une halle couverte, avec une infrastructure semblable à celle qui a été installée sur la plaine de Plainpalais.

Le motionnaire souligne qu'il y a deux invites: l'une pour un soutien permanent et l'autre pour l'organisation d'un événement qui pourrait servir d'aiguillon. Il s'agit donc d'agir sur deux plans. Par ailleurs, il faut voir ce que l'on entend par sports de rue. En fait, il s'agit de sports pratiqués par des jeunes sur des espaces urbains au sens large (préaux d'école, places, parcs) et non pas de sports organisés dans des salles.

Un commissaire aimerait savoir comment le motionnaire conçoit le soutien permanent aux sports de rue. Celui-ci explique qu'il s'agit tout d'abord de faire un état des lieux; ensuite viendra la mise à disposition permanente d'infrastructures légères. Ce commissaire estime que la motion est mal adressée, elle aurait dû l'être à la commission sociale et de la jeunesse et au département de M. Manuel Tornare.

Le motionnaire répond que c'est M. André Hediger qui a fait savoir que son département organisait déjà des manifestations. Cependant, ce sont des activités qui relèvent aussi, et surtout, de la Délégation à la jeunesse.

Un commissaire rappelle qu'il y a quatorze ans, lors de l'inauguration de la place pour la pratique de la planche à roulettes à Plainpalais, les deux magistrats de l'époque (MM. Michel Rossetti et André Hediger) s'arrachaient la paternité de ce projet. A son avis, la motion part d'un bon sentiment. Cependant, de telles installations engendrent beaucoup de problèmes, notamment en cas d'accident. Une chose l'interpelle: on a mis sur pied des installations pour pratiquer certains sports, car on ne voulait plus qu'ils soient pratiqués dans la rue, et maintenant on revient en arrière. Pour ce qui est des subventions, on veut savoir à qui on les donne. En ce qui concerne un événement annuel, cela entraînera inmanquablement de grosses dépenses, car il faudra également installer des tribunes. Il craint que tout cela aille à l'encontre du bon sens.

Le motionnaire n'a pas grand-chose à dire sur l'impact financier. Il admet que c'est un peu paradoxal de vouloir organiser quelque chose de non organisé. Cependant, les sports de rue prennent de l'ampleur, c'est une réalité. Autant voir assez tôt ce qu'on peut faire pour qu'il y ait un minimum d'organisation, notamment pour des matchs de streetball, qui seront tôt ou tard mis sur pied.

Un autre commissaire fait savoir qu'il a souscrit à la motion, car elle émanait d'un jeune qui a beaucoup d'idées. Il fait remarquer qu'il n'est maintenant plus possible d'entrer dans les stades, car il y a des grillages et les gardiens chassent ceux qui aimeraient y pénétrer. C'est là une mesure pas très populaire.

Une commissaire demande ce que M. Maudet entend par «infrastructures légères qui resteraient en permanence». Où aimerait-il les placer? Si on installe de tels modules sans surveillance, qui sera tenu pour responsable en cas d'accident? Il faut absolument avoir une part, même très légère, d'encadrement. Si on apporte des aides ponctuelles, à qui les donnera-t-on en priorité? Elle fait savoir que son parti est pour développer le sport, mais qu'il y a toutes sortes de petites questions qui se posent. Le motionnaire n'a pas de réponse à toutes les questions, car tout n'est pas déjà réglé. Dans certains quartiers, il voit où il faudrait prévoir des infrastructures, mais il n'a pas de vue d'ensemble. Il serait bon de demander à la Délégation à la jeunesse ce qu'elle a constaté. Pour ce qui est de la responsabilité, la Ville en a une tout aussi grande de ne pas laisser se déve-

lopper de façon trop sauvage ces différents sports de rue (football, basket, etc.). En ce qui concerne les subventions, il n'a pas encore d'idée très précises à qui il conviendrait d'en verser.

Une commissaire aimerait avoir plus de précisions sur la destination des subventions.

Un commissaire relève que les sports de rue peuvent aussi présenter des dangers pour les spectateurs (par exemple, une personne a reçu une planche à roulettes sur le genou). Il y a donc des responsabilités à établir, d'où la nécessité de structurer. On sait aussi que, lorsqu'il y a du bruit, certaines personnes lancent des pétitions. Cela montre que l'on ne peut pas faire tout et n'importe quoi.

Une autre commissaire pense que, si on laisse pratiquer ces sports dans les rues, on verra très vite des pétitions être déposées, en raison du bruit que ces sports engendrent. Le motionnaire relève que ces nuisances existent déjà et qu'il est difficile de les supprimer. Dans certains lieux, notamment les préaux d'école, cela ne pose pas trop de problèmes, car peu de gens habitent dans les environs. De toute manière, on ne va pas, sous prétexte de bruit, empêcher les jeunes de pratiquer une activité sportive. Chacun sait qu'on a le droit de faire du bruit jusqu'à 22 h. Il précise que cette motion ne prétend pas avoir un effet sur les nuisances.

Un commissaire désire avoir des précisions. Il faut demander au magistrat M. André Hediger de répondre aux besoins, d'établir une liste des lieux où il est possible de pratiquer ces sports de rue. Pour la deuxième invite de la motion, il conviendrait de contacter l'Association genevoise des sports (AGS), car certains seraient certainement prêts à s'investir. A son avis, les deux invites doivent être séparées.

Un commissaire relève que l'on est dans une démocratie et que les gens ont le droit de déposer une pétition s'ils le souhaitent. Il est d'avis que la commission devrait auditionner des représentants des associations liées aux sports de rue pour se rendre compte de ce qui se fait. Le motionnaire, M. Maudet, ne conteste pas le droit de déposer des pétitions, mais il constate qu'il y a souvent des gens très intolérants. Comme dit plus haut, les citoyens sont en droit de faire du bruit jusqu'à 22 h.

Un commissaire souhaiterait que l'on auditionne deux magistrats: MM. André Hediger et Manuel Tornare.

Une commissaire approuve la proposition de M. Maudet concernant les auditions. Il faut d'abord auditionner M. Yves Nopper, puis M. André Hediger, plutôt que M. Manuel Tornare. M. Claudio Deuel, qui est plus sur le terrain, doit également être entendu. Après cela, on verra des personnes œuvrant au sein d'associations sportives pour qu'elles puissent dire ce qui se fait et ce qui ne se fait pas.

Un commissaire demande à M. Maudet s'il a été sollicité pour déposer une telle motion. A son avis, on doit auditionner les skateurs eux-mêmes ou d'autres jeunes qui pratiquent un de ces sports de rue. C'est en effet ce qui est le plus important. Si eux ne veulent rien, il n'y a pas de raison de prévoir quoi que ce soit. Le motionnaire fait savoir qu'il a rencontré trois groupes de jeunes: des skateurs, à la suite de la polémique de la gestion du skate-park et la bisbille avec la Délégation à la jeunesse, des joueurs de streetball, vers la rue Malatrex, et des jeunes dans le secteur de Châteaubriand. Ces jeunes ne sont pas organisés. Il n'est pas question de créer un besoin, mais d'organiser quelque peu ces pratiques qui se développent, dans un cadre respectant les autres. C'est une démarche proactive en la matière.

Un commissaire souhaiterait également auditionner un représentant du Parlement des jeunes.

Le président propose de passer au vote concernant les auditions à prévoir.

Mise aux voix, l'audition tout d'abord de M. Yves Nopper et ensuite de M. Claudio Deuel est acceptée à l'unanimité, moins une voix (T).

Il est décidé que ces deux personnes seront auditionnées séparément, mais lors de la même séance. Pour les autres auditions, la commission se prononcera plus tard.

Séance du 27 février 2003

Audition de M. André Hediger, maire de la Ville de Genève, chargé du département des sports et de la sécurité, et de M. Yves Nopper, chef du Service des sports

M. Maudet, motionnaire, relève que la commission n'a pas voté l'audition de M. André Hediger sur cet objet. Lors de la dernière séance, il a en effet été décidé de commencer par auditionner MM. Yves Nopper et Claudio Deuel séparément, mais lors de la même séance. Quant à l'audition des magistrats concernés, la commission devait se prononcer par la suite. Le président fait savoir que c'est M. André Hediger qui a demandé d'être auditionné en même temps que M. Yves Nopper. Le motionnaire se réserve le droit de demander que le magistrat sorte, comme le règlement l'y autorise.

M. André Hediger déclare que cette motion est intéressante. Il rappelle que cela constitue une préoccupation du département de trouver des terrains et des espaces pour y mettre des installations permettant de pratiquer les sports de rue, qui ont connu un fort développement. Autrefois, il y avait beaucoup de possibilités dans les préaux d'école et dans les cours, mais cela devient de plus en plus difficile. En effet, dans certains préaux, on a ajouté des bâtiments scolaires, dans d'autres, on a installé des jeux pour les petits enfants. Dans les cours, notamment

à la rue des Vollandes, les ados sont à la hauteur des habitations, ce qui fait que le bruit dérange les habitants, qui n'hésitent pas à lancer des pétitions. Quant aux terrains de football, ils sont saturés. C'est pourquoi l'on cherche des solutions pour en aménager de nouveaux. L'idée d'avoir un plan, comme le préconise la motion, paraît séduisante, mais les espaces sont difficiles à trouver. Par exemple, au bois de la Bâtie, en ce qui concerne le football, il y a eu des pétitions. Dans les parcs, c'est assez difficile. Un seul endroit semblerait convenir pour les sports de rue, à savoir vers le pont d'Aire, sur la couverture des voies CFF.

M. Yves Nopper considère l'aspect globalement et constate que les sports de rue, comme leur nom l'indique, se pratiquent dans la rue, d'où un certain nombre de problèmes. Le souhait des jeunes qui les pratiquent est d'éviter les structures trop rigides. Il rappelle ce qui s'est fait lors d'Asphaltissimo les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2002. Par ailleurs, une nouvelle association s'est créée il y a quelque temps pour le BMX (motocross de bicyclette), qui est aussi devenu un sport de rue. A noter qu'une piste de bicross avait été aménagée à Saint-Jean, mais que cela fait deux ou trois ans qu'elle n'est plus vraiment utilisée. En ce qui concerne les activités en dehors des structures rigides, quelque chose va être organisé en septembre avec la Délégation à la jeunesse. Aux Evaux, il est prévu une rampe de skate, du type de celle qui a été aménagée sur la plaine de Plainpalais. Dans le cadre des activités de l'école de sports, il y a une nouveauté cette année: le skate. Cela aura lieu sur une esplanade à la Praille, en collaboration avec Ochsner Sports. Ces cours sont destinés aux jeunes entre 10 et 14 ans. Quant à la patinoire, elle peut être assimilée à un sport de rue. Ainsi, dans la mesure des possibilités, le département répond à une certaine demande. Il faut savoir aussi qu'un magasin de sports aux Eaux-Vives avait eu l'idée de donner la possibilité aux gens d'apprendre le roller. Cependant, il y a eu quelques réactions de promeneurs.

Un commissaire se dit surpris par les propos du magistrat. En 1992, il lui a en effet posé une question écrite à laquelle il n'a jamais reçu de réponse. Il estime que toutes les cours devraient être libérées des voitures qui les encombrent, mais rien n'est fait. A la rue de la Tour-de-Boël, il n'y a pas la chaîne qui avait été demandée. Pour sa part, il est favorable à cette motion. Cependant, il constate que le magistrat est d'avis qu'il faut structurer, alors que cela coûte cher. Il relève que le magistrat a dit que des pétitions sont lancées en raison du bruit que les sports de rue engendrent, mais il lui demande ce qu'il fait du bruit dû aux voitures et s'il a l'intention de libérer les cours.

Le magistrat répond qu'à la Tour-de-Boël on ne peut pas pratiquer beaucoup de sports. Il fait savoir que la place qui se trouve à Chantepoulet, derrière des immeubles, va être libérée du stationnement des voitures. A la place du Pré-l'Evêque, un projet d'aménagement sans voitures sera réalisé lorsque la poste aura déménagé. Il est possible qu'on y aménage une patinoire comme celle des Charmilles.

M. Maudet rappelle le but de la motion et demande au magistrat quels montants sont destinés à ce type de sports, pour les infrastructures et le développement.

Le magistrat fait savoir que les investissements ne sont pas excessifs. Pour les paniers de basket, par exemple, cela a été pris sur le budget du Service des sports. On dépense entre 50 000 et 80 000 francs par année. On participe parfois à des aménagements dans les écoles, dans les cours.

Le motionnaire aimerait savoir dans quelle mesure la Ville a soutenu Asphaltissimo.

M. Nopper estime qu'il faudra interroger là-dessus le délégué à la jeunesse, car on peut voir cette manifestation sous deux angles: d'une part, du côté sports et, d'autre part, du côté animation et support aux ados. Il fait savoir que lui-même et M. Claudio Deuel se voient souvent, car ces domaines sont étroitement liés. Le Service des sports n'a pas investi beaucoup pour le skate-park de la plaine de Plainpalais, qui connaît un énorme succès. Celui-ci ne dépend pas de ce service.

Le motionnaire aimerait connaître précisément le montant et les affectations de ces montants (investissements) pour ces dernières années. Il souhaite recevoir ces informations par écrit.

Un commissaire rappelle un certain nombre de souvenirs de son adolescence, où les jeunes jouaient un peu partout. Cela l'amène à dire que, lorsque des gamins ont envie de jouer, ils trouvent toujours des solutions. Il estime donc qu'il n'y a pas besoin de créer des structures dans ce domaine. Il faut encourager la pratique des sports de rue plutôt que de songer à prévoir des aménagements coûteux. Ainsi, au parc Ernest-Ansermet, situé derrière Uni-Mail, on aurait pu laisser les jeunes se débrouiller seuls. Par ailleurs, il aimerait savoir quel est le taux de fréquentation de la patinoire sur la place de l'Europe. Pour sa part, il n'y a jamais vu grand monde.

Le magistrat répond que, pour ce qui est de la fréquentation de la patinoire de la place de l'Europe, on attend la fin de mars pour faire un bilan. Cependant, dans l'ensemble, il peut dire que cette patinoire est peu fréquentée, et pourtant il y a peu de problèmes de nuisances. On a cru que les écoles joueraient le jeu, mais cela n'a pas été le cas. Il est vrai que le revêtement artificiel n'est absolument pas comparable avec la glace, car cela glisse nettement moins bien. Il a été décidé de garder l'enceinte, afin que les jeunes puissent ensuite y pratiquer toutes sortes de sports, entre autres le football et le basket. Cela permettra une émulation parmi les jeunes du quartier. Au parc Ernest-Ansermet, le magistrat fait savoir qu'il avait différentes idées pour un espace jeux, pétanque, ping-pong, etc., mais cela n'a pas pu être réalisé.

Un commissaire donne son avis sur les terrains de football à aménager aux Evaux. Ce serait une bonne solution, car les Evaux sont maintenant accessibles par bus, ce qui n'était pas le cas il y a bien des années en arrière. Les enfants peuvent donc s'y rendre sans grand problème. On pourrait en effet créer des terrains de foot pour les jeunes près de l'arrêt de bus à la route de Loëx.

Le magistrat rappelle qu'il y a aux Evaux quatre terrains de foot drainés et éclairés et cinq autres terrains qui ne sont pas drainés. Il y a également une piste d'athlétisme.

Le président propose que la commission aille sur place pour voir ce qui a été réalisé.

Une commissaire rappelle que la motion concerne les sports de rue, et non des terrains destinés aux clubs. En ce qui concerne la patinoire de la place de l'Europe, elle est contente d'apprendre que l'enceinte va rester, ce qui permettra de pratiquer précisément certains sports de rue. Elle pense qu'il serait bon, pour prolonger cette action, de trouver d'autres lieux de ce type, par exemple dans les parcs ou dans les cours. Une chose cependant la préoccupe, c'est le fait de dire que, comme il s'agit de sports de rue, il convient de voir avec le Service social. Il faut savoir que le social en tant que tel n'a pas de subventions et qu'il n'a pas les moyens pour développer ces sports.

Le magistrat souligne que la Délégation à la jeunesse a engagé des assistants sociaux et que le département des sports et de la sécurité travaille avec eux. Il faudra voir comment les choses se développent. Pour ce qui est de l'utilisation des salles de gym pour que les jeunes puissent pratiquer des sports le soir, la gestion dépend de M. Manuel Tornare et cela fonctionne très bien. Cependant, une collaboration entre les deux départements est absolument nécessaire.

Cette même commissaire demande quelles sont les relations avec les maisons de quartier ou les associations de quartier qui organisent des manifestations de sports de rue. Le Service des sports est-il sollicité ou propose-t-il une aide?

Le magistrat fait savoir que deux jeunes étaient venus le voir pour le tournoi qui a eu lieu il y a trois ans dans le préau de l'école des Pâquis. Il les a encouragés et a soutenu la manifestation, qui a d'ailleurs très bien fonctionné. L'année suivante, il a repris contact avec ces jeunes, mais ceux-ci n'ont plus voulu se lancer. En ce qui concerne la manifestation organisée pour le 70^e anniversaire du basket amateur, on a créé un espace de streetball à la place du Rhône et au quai Général-Guisan. Par la suite, les personnes concernées n'ont pas voulu continuer. L'année dernière, du beachvolley a été organisé à la place du Rhône. L'expérience a été reconduite pour cette année. Cela va durer environ une semaine, et de grandes vedettes y participeront.

Une commissaire pense que le Bout-du-Monde est le lieu le plus adapté pour que tous ces sports puissent y être pratiqués. Pourrait-on y prévoir une piste de patinage à roulettes?

Le magistrat répond qu'il en avait eu l'idée, mais que les jeunes ne sont pas intéressés, car c'est trop loin des centres urbains. Le grand désir des jeunes est d'avoir un local fermé où ils puissent pratiquer leur sport, alors qu'autrefois ils désiraient le pratiquer en plein air. On voit donc que les goûts et les désirs évoluent.

M. Nopper, en ce qui concerne les maisons de quartier, rappelle que des discos sur glace ont lieu trois ou quatre fois par saison à la patinoire des Vernets. Ce sont précisément les maisons de quartier qui s'occupent de l'organisation. On compte chaque fois pas moins de 800 à 900 jeunes. Il s'agit là d'un partenariat. Le Service des sports met l'infrastructure à disposition et les jeunes se chargent de l'animation. Aucune subvention n'est versée.

Un commissaire répète qu'il aime beaucoup cette motion, car elle préconise des activités non structurées. Il rappelle qu'un concours de caisses à savon a eu lieu au parc La Grange, il y a deux ans. A son avis, c'est aussi un sport de rue. Il mentionne également comme tels la descente du Rhône et un concours de foot entre Plainpalais et les Grottes. Il demande au magistrat ce qu'il fait par rapport à ce type d'activité et quelle est la latitude du département des sports et de la sécurité.

M. André Hediger dit qu'il a versé une petite subvention pour ce concours de caisses à savon. Pour ce qui est de la descente du Rhône, plus rien ne se fait depuis deux ans. Quand elle avait lieu, on mettait un bateau de pompiers à disposition pour éviter des problèmes. En ce qui concerne la deuxième invite de la motion, le magistrat rappelle que la Ville avait organisé le Monsterball au Bout-du-Monde et à Vessy. Cette manifestation avait connu un certain succès. Il y a également eu, à la Queue-d'Arve, des démonstrations de sports, qui ont remporté un très grand succès.

M. Maudet précise que l'idée de la motion est d'offrir aux jeunes une fois par année la possibilité de découvrir les différents sports de rue.

M. Nopper précise qu'il y a eu un projet pour cette année, mais que cela n'a pas eu un écho favorable. Il n'est en effet pas facile d'attirer les jeunes à des manifestations organisées, car ils sont plutôt individualistes.

Audition de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

M. Claudio Deuel pense grand bien de cette motion. Il estime que tout ce qui est «fun», glisse et sports de rue n'est pas seulement un phénomène de mode. Les jeunes adorent cela. Comme c'est la Délégation à la jeunesse qui est responsable du skate-park de la plaine de Plainpalais, elle doit aussi s'occuper

de son entretien, ce qui prend beaucoup de temps. Sur place, il y a une auto-organisation. L'Atelier Boguets s'assure que tout se passe bien, car il y a constamment du monde. Le délégué à la jeunesse avait pris contact avec M. Nopper pour voir ce qui pouvait se faire ensemble dans le domaine des sports de rue. Des salles de gym ont été ouvertes aux jeunes pour qu'ils puissent pratiquer leur sport. Le but de la délégation n'est pas le sport en soi, mais le moyen d'entrer en contact avec les jeunes par le sport. Et cela fonctionne très bien. Il propose d'ailleurs aux commissaires d'aller à l'école des Grottes un vendredi soir pour s'en rendre compte: il y a toujours entre 60 et 70 jeunes, âgés de 16 à 25 ans, qui font du streetbasket. En tout, trois salles de sport sont mises à la disposition des jeunes de la ville de Genève: école des Grottes, école de Geisendorf, collège Nicolas-Bouvier. Le festival Asphaltissimo a été mis sur pied à la demande de la Délégation à la jeunesse. Cette manifestation a été organisée non pas pour les jeunes, mais avec les jeunes. Il n'est pas possible d'avoir chaque année une manifestation de cette envergure, c'est pourquoi on en envisage une tous les deux ans. La date prévue au départ a dû être modifiée, car elle tombait en même temps que le sommet du G8. Ce n'est pas encore tout à fait sûr que cette manifestation puisse avoir lieu en 2003, car différentes autres dates retenues ne jouaient pas. L'idée de pouvoir pratiquer ces sports au Bout-du-Monde ne convient pas complètement, car les sports de rue sont des sports urbains, donc à pratiquer en ville, précisément là où c'est dangereux, là où il y a des escaliers. C'est du moins ce que les jeunes recherchent. Le skate-park qui sera aménagé à la Praille aura un équipement urbain, pour répondre à ce que les jeunes veulent.

Le président demande s'il est prévu quelque chose de sportif à la halle Tivoli.

M. Deuel répond qu'il projetait d'y installer un skate-park couvert, mais que ce ne sera pas possible, car cela impliquerait un déclassement de zone.

A un commissaire qui demande si des buvettes sont prévues dans les salles de gym utilisées par les jeunes, M. Deuel répond par la négative. D'ailleurs, aucune consommation de quoi que ce soit n'est autorisée. Pour s'assurer que tout fonctionne bien, quatre personnes au minimum sont là pour encadrer les jeunes.

Un commissaire aimerait savoir jusqu'où va la responsabilité de la Ville de Genève en cas d'accident, notamment envers des tiers, par exemple des gens qui regardent les jeunes évoluer.

M. Deuel répond qu'il en va sur le skate-park comme sur n'importe quelle place de jeux. Il relève cependant qu'il y a très peu d'accidents. D'ailleurs, les jours d'affluence, des samaritains sont présents; ils sont prêts à intervenir en cas de petits «bobos».

M. Maudet relève que ceux qui pratiquent la planche à roulettes se protègent très bien pour éviter de se blesser en cas d'accident. Les jeunes se donnent mutuellement des conseils dans ce sens. Il aimerait savoir quel est l'effort financier consenti pour l'encadrement des sports de rue et le nombre de personnes qui s'en occupent.

M. Deuel ne peut pas répondre de façon précise sur le plan financier. Deux de ses collaborateurs passent régulièrement au skate-park. En outre, l'Atelier Boguets s'occupe de la gestion. Il faut compter environ 100 000 francs par année pour l'entretien de ce skate-park et d'autres rampes. Le revêtement doit en effet être remplacé chaque année. Une manifestation comme Asphaltissimo revient à peu près à 100 000 francs.

Une commissaire pense que les trois salles de gym à la disposition des jeunes nécessitent un investissement important, non seulement financier, mais aussi en temps. Il faut en avoir les moyens. M. Deuel explique que l'important est d'insérer les jeunes dans des activités saines. Il essaie aussi, là où c'est possible, de déléguer, notamment aux maisons de quartier. Il mentionne Sporto Allegre, le mercredi après-midi, Midnight basket, organisé à Zurich, où des policiers et des enseignants s'impliquent. Il fait savoir que les statistiques montrent que, sur ceux qui fréquentent ces salles de gym, 99% sont des garçons. Pour les filles, il verrait plutôt la danse, le hip hop.

Une commissaire relève que le magistrat, tout à l'heure, a dit que les préaux d'école sont surtout occupés par des jeux pour les enfants, de sorte que les jeunes ne peuvent plus y pratiquer leur sport. M. Deuel dit que ce n'est pas exact et que M^{me} Simone Irmingier le confirmerait sans aucun doute. En effet, on voit beaucoup de paniers de basket dans les préaux d'école, et les ados sont nombreux à pratiquer ce sport. Il est vrai que, dans certains cas, cela peut poser quelques problèmes avec le voisinage, notamment en raison du bruit. Les jeunes doivent donc s'y rendre après les heures d'école, mais pas trop tard le soir s'il y a des habitations autour de l'école en question. L'idée est de ne pas créer de ghettos, c'est pourquoi la Délégation à la jeunesse essaie d'animer au maximum les préaux d'école, tout en veillant à ne pas trop déranger les voisins. Le délégué à la jeunesse fait également savoir que la demande pour organiser de grandes manifestations sportives est énorme.

Un commissaire aimerait savoir, en ce qui concerne les accidents, s'il n'y a pas eu de procès jusqu'à maintenant. Attend-on que quelque chose de très grave arrive pour faire quelque chose? M. Deuel répète que la responsabilité de la Ville est la même sur les skate-parks que sur les places de jeux. Si une installation est défectueuse, la Ville est en effet responsable en cas d'accident; c'est pour cela qu'il est très important de soigner l'entretien. Pour le reste, ce sont les jeunes qui doivent se protéger, notamment en portant un casque, des genouillères, des coudières, etc.

Un commissaire constate que la Délégation à la jeunesse œuvre dans le domaine social et il se demande si cela correspond réellement à un besoin. Il aimerait savoir si cela répond à une demande ou si c'est la Délégation à la jeunesse qui suscite la demande. Il fait remarquer que ce qui est organisé dans le domaine du basket, notamment dans les salles de gym, n'incite pas les jeunes à entrer dans un club. Avec tout cela, ne risque-t-on pas de créer un remède pire que le mal? M. Deuel admet que cela le préoccupe, c'est vrai qu'il y a un danger. Il donne l'exemple de l'école des Grottes, qui est un quartier chaud. Le concierge de l'école avait menacé de tirer sur les dealers. On lui a répondu que la Délégation à la jeunesse allait essayer d'occuper le terrain d'une autre manière. En donnant aux jeunes la possibilité de pratiquer le basket, on leur propose une occupation saine. En tout cas, depuis que la salle de gym est ouverte aux jeunes, il y a certes un peu plus de bruit, mais il n'y a plus de dealers. A l'école de Geisendorf, la salle de gym est ouverte le dimanche après-midi. Le premier dimanche, il y avait déjà 100 jeunes, sans qu'aucune publicité n'ait été faite, rien que du bouche à oreille. On peut donc en déduire que l'on ne crée pas une demande. Pour ce qui est des clubs, les jeunes jouent à un tel niveau que certains clubs viennent regarder et incitent parfois les uns ou les autres à faire partie d'un club. Cependant, il faut rappeler que les jeunes préfèrent en général quelque chose qui ne soit pas trop structuré. Ce qui se pratique dans les salles de gym n'est donc pas en concurrence avec les clubs sportifs. Quoi qu'il en soit, la Délégation à la jeunesse reste en contact avec les clubs.

Le motionnaire fait remarquer qu'il a vu, à Zurich, des jeunes pratiquer la boxe. La participation va croissant et plus de 50% sont des filles.

Une commissaire aimerait avoir les statistiques sur la fréquentation des salles de gym, afin de pouvoir les joindre à son rapport.

M. Deuel les lui fournira en ce qui concerne les trois salles de gym.

Après le départ de M. Deuel, le président demande aux commissaires s'ils souhaitent d'autres auditions.

M. Maudet, motionnaire, aimerait que la commission attende d'avoir les réponses écrites de M. André Hediger avant de prendre position. Pour sa part, il estime qu'il n'est pas utile d'auditionner M. Manuel Tornare.

Un commissaire suggère d'auditionner le président de la Fédération cantonale de basket, car le basket est l'un des sports de rue que les jeunes pratiquent.

Une commissaire constate que M. Deuel a répondu à un certain nombre de questions et elle pense que M. Manuel Tornare pourrait fournir d'autres informations. Elle souhaite donc l'auditionner.

Le président propose de passer au vote.

Mise aux voix, la proposition d'auditionner le président de la Fédération cantonale de basket est acceptée par 8 oui (3 L, 2 DC, 2 R, 1 T), 2 non (1 Ve, 1 AdG/SI) et 2 abstentions (S).

Mise aux voix, la proposition d'auditionner M. Manuel Tornare est acceptée par 11 oui (3 L, 2 DC, 2 R, 2 S, 1 AdG/SI, 1 T) et 1 abstention (Ve).

Séance du 3 avril 2003

Audition de M. Manuel Tornare, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Le magistrat commence par rappeler un certain nombre d'éléments. En juin 2002, la Délégation à la jeunesse avait organisé le premier Festival des sports urbains, qui a duré tout un week-end, sur l'esplanade des Vernets. Cette année, il est envisagé de donner une ampleur particulière à cet événement en le faisant coïncider avec les Fêtes de Genève, qui auront lieu pendant les dix premiers jours du mois d'août. Ainsi, une cellule comprenant un représentant de tous les départements concernés par les Fêtes de Genève a été créée au sein du Conseil administratif afin de prévoir l'organisation de ces manifestations destinées plus particulièrement à la jeunesse.

Si le Conseil administratif et le Conseil municipal approuvent le projet, il est envisagé de proposer:

- un vaste lieu d'animation proche des besoins des jeunes;
- d'organiser cet événement de concert avec les jeunes;
- d'inviter la population genevoise à découvrir et à apprécier les actions entreprises par les jeunes;
- d'assurer le bon déroulement des événements en y appliquant le concept déjà éprouvé de «grands frères» qui encadrent les jeunes. Ces «grands frères» sont des leaders qui sont impliqués aux côtés des animateurs de rue.

Durant le premier week-end, les jeunes pourront s'adonner au basket sur des emplacements prévus entre la place du Rhône et le quai Général-Guisan.

Durant le deuxième week-end, il y aura des compétitions de planche à roulettes, de patinage à roulettes, de BMX sur une double rampe construite spécialement pour l'occasion. Pendant la semaine, ces installations seront à la disposition des jeunes, avec un encadrement social. Par ailleurs, une scène sera aménagée et accueillera des concerts, des DJ et autres animations à l'intention de la jeunesse.

S'il a été décidé d'organiser cet événement dans le cadre des Fêtes de Genève, c'est parce que ces fêtes sont un événement rassembleur et qu'il existe une forte demande des jeunes pendant ces jours. A noter que la Délégation à la jeunesse veut profiter de cette occasion pour valoriser l'image des jeunes. Il est envisagé de prendre en charge tout cela pour essayer de canaliser l'énergie juvénile. Cet événement sera mis en place avec les services compétents, en particulier le Service des espaces verts et de l'environnement et le Service des sports. Un budget ad hoc va être demandé.

D'autres actions allant dans le sens de la présente motion sont envisagées:

- une descente de skate (planche à roulettes) dans le parc La Grange;
- l'élaboration d'un nouveau concept pour le skate-park sur la plaine de Plainpalais;
- la recherche d'un terrain pour aménager un skate-park couvert;
- l'ouverture de salles de gym en dehors des heures scolaires pour le basket et le foot;
- la pratique du «freebasket» sur les places et dans les préaux, en incluant de nouvelles disciplines telles que le breakdance et le hip hop, afin d'assurer une plus grande participation des filles.

Il faut savoir que de nombreux médias se sont montrés très intéressés par ces expériences de la Délégation à la jeunesse, notamment le département des sports de la Télévision suisse romande, qui vient de tourner un documentaire sur le freebasket.

Pour terminer, le magistrat déclare qu'il approuve la présente motion et, dans ce sens, invite les commissaires à aller voir la salle de gym ouverte le vendredi soir aux Grottes, pour se rendre compte de ce qui s'y passe.

Une commissaire précise que la motion indique qu'il s'agit de sports de rue. Elle demande par ailleurs quel est le rôle des «grands frères» et si des salles de gym seront ouvertes dans d'autres quartiers.

M. Manuel Tornare affirme que plusieurs sports seront pratiqués sur les places publiques, où des espaces seront aménagés pour les jeunes. Pour ce qui est des «grands frères», ce sont des sportifs chargés d'encadrer les jeunes. Aux Grottes, par exemple, l'un d'entre eux fait partie de l'équipe nationale de basket. Ils jouent le rôle de moniteurs, ce qui permet aux jeunes une meilleure identification. Il faut savoir qu'il y a toujours deux ou trois éducateurs de rue par soirée, qui veillent à ce que tout se passe bien, ainsi que deux ou trois «grands frères», qui donnent des conseils aux jeunes et jouent avec eux. En ce qui concerne l'ouverture des salles de gym, on a commencé par des quartiers difficiles (les Grottes, Geisendorf), mais des salles seront également ouvertes dans d'autres quartiers. Pour sa part, il aimerait que l'on puisse ouvrir beaucoup plus de salles de gym.

La commissaire fait remarquer que certains préaux d'école sont ouverts à tout le monde, alors que d'autres sont entourés de clôtures. Le magistrat fait savoir que les préaux d'école ne sont jamais fermés la nuit, car ce ne serait pas une bonne solution de le faire. Si on les fermait, c'est dans la rue que l'on retrouverait toutes sortes de bouteilles cassées, seringues et autres.

M. Maudet, motionnaire, demande quelle est la responsabilité de la Ville dans la pratique de ces sports, en cas d'accident ou de détérioration du matériel. Il aimerait également savoir dans quelle mesure le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement reprend des attributions du domaine des sports. Le magistrat dit que son département travaille main dans la main avec le Service des sports. Pour toutes les manifestations citées, cette collaboration se passe très bien, et les tâches sont réparties. Le département des affaires sociales a, comme son nom l'indique, un rôle social et est notamment chargé d'encadrer les jeunes. Il s'agit de canaliser une certaine violence. Dans ce domaine, les responsables ont probablement un savoir-faire que les responsables du Service des sports n'ont pas. Pour ce qui est de la responsabilité de la Ville, elle est assumée en cas de petits accidents ou de détérioration du matériel. Cependant, pour des accidents plus graves, c'est l'assurance accidents du jeune qui entre en jeu. Les enfants scolarisés sont couverts 24 heures sur 24 par l'assurance scolaire obligatoire.

Un commissaire déclare, après avoir entendu tout d'abord M. André Hediger et maintenant M. Manuel Tornare, que la commission pourrait tout à fait passer au vote.

Un commissaire aimerait savoir comment les choses se passent une fois l'activité sportive terminée, car il a quelques craintes. Le magistrat est d'avis qu'après avoir pratiqué du sport pendant deux heures ou deux heures et demie, où leur énergie a été bien canalisée, les jeunes n'ont plus envie de faire des bêtises. Par ailleurs, il dit qu'il ne faut pas que les parents évacuent leurs responsabilités.

Le commissaire relève que, si des jeunes font de nouvelles connaissances dans ce cadre, ils peuvent aussi les rencontrer à d'autres moments de la journée, avec les risques que cela implique.

Le magistrat réitère l'invitation d'aller voir ce qui se passe aux Grottes pour bien se rendre compte de la situation. On y rencontre notamment des jeunes qui avaient autrefois des problèmes de comportement et qui sont maintenant beaucoup plus constructifs. A son avis, il faut faire comprendre la responsabilité en amont, dans toutes les classes sociales.

Le commissaire se demande pourquoi, maintenant que l'on a construit des locaux pour pratiquer le sport, il faudrait revenir dans la rue. M. Manuel Tornare fait savoir que certains jeunes ne désirent pas adhérer à des clubs sportifs et préfèrent pratiquer le sport entre eux.

Un commissaire estime que la deuxième invite de la motion a déjà reçu une réponse par ce que le magistrat vient d'annoncer en début de séance. Pour ce qui est de la première invite, il est d'avis que les infrastructures pour les sports de rue doivent être très simples et il donne l'exemple de ce qui a été installé sur la place de Sardaigne, à Carouge. Il ne faut pas confondre avec les activités sportives qui se déroulent dans les salles de gym ouvertes en dehors des heures scolaires. Il est vrai que certains jeunes trouvent plus sympathique de faire du sport dans la rue. Le magistrat réplique que c'est le Service des sports qui doit s'occuper des structures les plus légères. En revanche, c'est la Délégation à la jeunesse qui doit s'occuper des sports dans le sens de l'insertion sociale. En faisant ces mélanges de population, on peut arriver à de très bons résultats.

Le commissaire, en ce qui concerne les Grottes, demande au magistrat s'il a un bilan plus étoffé que le fait de diminuer des tensions. Il demande en outre s'il pense qu'aux Eaux-Vives le préau serait plus propre si l'on faisait la même chose qu'aux Grottes. M. Manuel Tornare répond que c'est un fait: aux Grottes, il y a moins de dégâts qu'avant. A la suite du débat qui a eu lieu dernièrement dans ce quartier, on a essayé de renforcer la sécurité et la propreté. Maintenant, le nettoyage et la réparation des dégâts se font au fur et à mesure. S'il y a des tags, ils sont immédiatement effacés.

Une commissaire relève qu'il n'y a pas que des cas sociaux qui veulent pouvoir pratiquer des sports de rue, d'où un malaise avec ce qui se dit concernant la présente motion, car elle n'a pas forcément à voir avec le Service social. Si on évacue vers le Service social toute une partie des sports, il faudrait alors que les subventions suivent aussi. Elle demande au magistrat ce qu'il entend par «subvention des salles de gym».

M. Manuel Tornare explique que M. Gilliéron avait fait savoir, il y a quatre ans, que l'ouverture d'une salle de gym entraînait des frais, notamment parce qu'il fallait contracter des assurances et payer des heures supplémentaires au concierge. Il ne s'agit cependant pas de sommes exorbitantes. En 2002, lors d'une journée sur la jeunesse organisée au Muséum, le magistrat avait dit qu'il fallait ouvrir les maisons de quartier le samedi et le dimanche, car c'est ces jours-là que les besoins sont les plus réels. Qui peut le faire? C'est la Délégation à la jeunesse.

Une commissaire constate que le skate-park est pris en charge par le département des affaires sociales et que cela a un coût. De nouveau, il y a eu déplacement d'un sport vers le Service social. Si on accepte cette motion, il y a deux paramètres: d'une part, de petites structures légères et, d'autre part, tout un encadrement. Est-ce que cela suppose des subventions supplémentaires?

Le magistrat déclare que l'on essaie d'acheter, de plus en plus, des petites structures légères, qui ne coûtent pas cher et qui ont une réelle efficacité. A Plannet Charmilles, on va mettre ce type d'installation, qui plaît beaucoup aux jeunes. Si cette motion est acceptée, on fera tout pour amplifier les démarches.

Une commissaire demande s'il serait judicieux de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse.

Une commissaire estime qu'il faut rester simple. Veut-on faire du sport de rue pour que les gamins «normaux» puissent le pratiquer? Il faut se déterminer si l'on veut avantager le côté social par le sport ou le contraire. Au départ, la motion demandait d'apporter un soutien aux sports de rue pour tout le monde.

M. Maudet, motionnaire, pense que ce n'est pas à la commission de décider à quel service il faut renvoyer cette motion, mais que c'est au Conseil administratif de décider quelles sont les attributions et qui fait quoi. Il est vrai que cela posera problème au moment du budget.

Un commissaire est d'avis qu'il faut d'abord dresser un bilan: où y a-t-il des possibilités? Où faut-il mettre des installations? Il faut également voir ce que cela va coûter. On pourra se prononcer lorsqu'on aura un inventaire complet.

Le magistrat dit que l'écoute est importante et que c'est plus facile pour les animateurs de rue et les «grands frères» d'être à l'écoute des jeunes. Il faut en effet prendre en considération leurs désirs. Il donne l'exemple du Clos Voltaire, où des enfants de 7 ou 8 ans demandent de pouvoir jouer au ballon.

Une commissaire relève que les sports de rue risquent de soulever des pétitions en raison du bruit qu'ils peuvent générer. Le magistrat admet ce risque, mais il faudra voir si les réclamations sont justifiées.

Après le départ du magistrat, le président relève que la commission avait décidé d'auditionner le président de la Fédération cantonale de basket. Il demande aux commissaires s'ils souhaitent que la commission se rende officiellement un vendredi soir aux Grottes ou s'ils préfèrent s'y rendre individuellement ou par petits groupes.

Un commissaire s'oppose à l'idée que la commission s'y rende officiellement, car elle assisterait à une mise en scène. Pour sa part, il ira voir cette salle de gym à titre individuel.

Séance du 22 mai 2003

Audition de M. Michel Bendayan, président de l'Association genevoise de basket

M. Michel Bendayan fait tout d'abord savoir que l'Association genevoise de basket a été créée en 1929 et qu'elle fêtera donc ses 75 ans l'année prochaine. Elle compte actuellement 2800 membres, licenciés et non licenciés, et comprend 21 clubs, qui ont leur propre gestion. Elle s'occupe d'environ 1900 enfants, ce qui représente une grosse charge. Il y a, en plus, le mouvement périscolaire, c'est-à-

dire la prise en charge des enfants à la sortie de l'école, pour ne pas les laisser dans la rue à ne pas savoir quoi faire. Ainsi, l'association donne des cours de basket aux enfants âgés entre 7 et 11 ans, ce qui permet de développer un esprit d'équipe. Dans 52 écoles, on forme pas moins de 489 enfants à ce sport. On les voit ensuite participer à différents tournois de basket de rue. Un grand nombre de clubs membres de l'association ont organisé des tournois de rue, notamment à la place du Molard, au Bout-du-Monde, etc. Le 15 juin 2002, la Fédération internationale de basketball a organisé un tournoi de basket de rue, 3 contre 3, au quai Général-Guisan et sur la place du Rhône. (Il fait alors circuler le rapport final, qui comprend beaucoup de photos.) Cette manifestation a, entre autres, reçu des prestations de la Ville de Genève, par le biais du Service des sports. L'idée serait de perpétuer ce tournoi, sur une journée ou un week-end, pour amener les jeunes à pratiquer du sport dans la rue. Il faut savoir que les jeunes apprécient beaucoup le basket ou streetball, car cela leur permet de se défouler. L'association est d'ailleurs partie prenante de ce mouvement. Quant à la Ville de Genève, par l'intermédiaire de la Délégation à la jeunesse et de M. Deuel, elle organise passablement de manifestations en ce sens.

Au président, qui demande si la Délégation à la jeunesse a collaboré au tournoi de l'an dernier, M. Bendayan répond par l'affirmative.

Un commissaire fait remarquer que l'Association genevoise de basket et les clubs qui en font partie sont structurés. Organiser des manifestations dans la rue pour rendre ce sport plus populaire, c'est une chose, mais il faut savoir que beaucoup de jeunes ne veulent précisément pas de structures, donc cela va plus loin.

M. Bendayan dit que l'association a discuté avec la Ville de Genève pour mettre des animateurs à disposition dans des endroits bien précis de certains quartiers et de maintenir l'activité jusqu'à une heure tardive le soir. Il n'y a pas eu de suite, car la Délégation à la jeunesse s'en occupait déjà. Une manifestation telle qu'un tournoi a lieu à telle et telle heure. Les gens arrivent, s'inscrivent et jouent. 20 à 30% des joueurs viennent de l'Association genevoise de basket. En revanche, le mouvement inverse n'est pas très fréquent, car nombreux sont les jeunes qui sont très individuels, ne tenant pas à faire partie d'une entité structurée. Il faudrait que les entraîneurs de l'association aient une formation pour attirer les jeunes à adhérer à des clubs, ce qui faciliterait l'intégration. De bons joueurs pourraient aller très loin s'ils n'avaient pas ce grand besoin de liberté. Dans le basket, il y a deux catégories: l'élite (qui comprend ceux qui veulent aller loin) et le sport loisir, qui est plus pour la détente. Il y a aussi le basket enfants.

Un commissaire demande si les installations dont bénéficie l'association sont aussi à la disposition de ceux qui veulent faire du basket uniquement pour s'amuser.

M. Bendayan affirme qu'il y a des problèmes de salles, car pas moins de 62 sports sont pratiqués dans les différentes salles – les sports de combat ont pris une très grande ampleur – et la répartition entre les différents clubs devient dramatique. On sent un manque important de centres sportifs et de salles. Par ailleurs, il y a une disproportion énorme sur les prix de location. Pour ce qui est des salles appartenant à l'Etat, on doit payer 80 francs à l'employé de Securitas qui ouvre et ferme la salle, ce qui correspond à environ 6000 ou 7000 francs par année, uniquement pour l'association. Autrefois, c'étaient les concierges qui ouvraient et fermaient les salles, et cela faisait partie de leurs heures supplémentaires; mais les choses ont bien changé.

Le commissaire demande ce qu'il en est des salles de gym dans les écoles. M. Bendayan répond que ces salles sont fermées, sauf aux Cromptettes.

Le commissaire relève qu'il y a aussi les préaux d'école. On y a construit des installations pour que les jeunes ne jouent pas au ballon dans la rue. M. Bendayan souligne qu'aux Pâquis et aux Eaux-Vives beaucoup d'enfants jouent au basket dans la rue. Un grand nombre de jeunes âgés entre 10 et 14 ans pratiquent les deux, c'est-à-dire qu'ils font du basket de rue et qu'ils ont également adhéré à un club. Pour les 16-18 ans, il y a peu de possibilités d'aller dans une salle, à part l'essai qui est fait aux Cromptettes. L'association est prête à apporter un soutien supplémentaire à ceux qui veulent pratiquer dans la rue, mais pas pour faire de la discipline.

Un commissaire aimerait savoir si le fait de pratiquer le streetball exige un minimum d'équipement, c'est-à-dire des poteaux, afin d'y accrocher des paniers. M. Bendayan répond par l'affirmative. A part ce qui se fait dans les écoles, on pourrait installer un ou deux panneaux, par exemple au port Noir, aux bains des Pâquis, au Jardin anglais. Cela permettrait aux jeunes de se retrouver et d'organiser des compétitions. La Fédération française de basket, avec le soutien de certaines municipalités, a mis en place des panneaux de basket dans divers parcs et cela a donné d'excellents résultats. D'ailleurs, beaucoup d'entraîneurs d'équipes vont y recruter des joueurs.

Un commissaire dit qu'il y a une multitude de sports auxquels il faudrait alors penser. Il soulève le problème des risques et demande comment cela se passe en cas d'accident. M. Bendayan fait savoir que tous ceux qui jouent dans l'association ont leur propre assurance privée.

Une commissaire mentionne le drame qui s'est produit tout récemment aux Eaux et affirme qu'il y a de gros risques si l'on se contente d'installer des paniers sans prendre de mesures de sécurité. Elle évoque également les problèmes de bruit. M. Bendayan dit qu'il y a effectivement des risques de bruit. C'est la raison pour laquelle il faut prévoir des installations à des endroits qui ne sont pas proches des habitations. Pour ce qui est de la sécurité, il y a des terrains de basket entourés d'un grillage, mais cela implique une infrastructure plus complète.

La commissaire souligne qu'aux Pâquis il y a des voitures qui passent, ce qui accroît les risques d'accident. M. Bendayan dit que le choix de l'endroit doit effectivement être approprié. Il reparle du problème de manque de salles, qui est tel que l'on est obligé de faire jouer des enfants jusqu'à 22 h, ce qui est tard. Sur le territoire de la Ville, on ne dispose que de trois centres sportifs: le Bout-du-Monde, la Queue-d'Arve et le Bois-des-Frères. On y pratique aussi le badminton, le mini-handball et le handball. De ce fait, on est coincé pour pouvoir faire jouer des enfants à des heures convenables en semaine. A son avis, on pourrait diminuer les coûts pour l'infrastructure, ce qui permettrait de construire d'autres centres sportifs. Il donne l'exemple du Bois-des-Frères, où il y a environ 12 à 14 vestiaires, carrelés jusqu'en haut, ce qui coûte très cher. On pourrait diminuer le nombre de vestiaires et avoir plus de salles.

Le président demande si l'association compte organiser un nouveau tournoi, comme celui de l'année dernière. M. Bendayan répond que l'association aimerait bien pouvoir organiser un tel tournoi chaque année. Cependant, pour cette année, la délégation a prévu d'en organiser un pendant les Fêtes de Genève, ce qui est une idée extraordinaire. C'est vrai que l'on aimerait repartir sur le concept du streetball, mais l'association n'a pas les moyens de financer ces installations. Il faudrait des équipements comme ceux dont dispose la Fédération française de basket. Cette dernière a des camions, avec 12 paniers de basket. Les camions font des allers et retours entre les différents emplacements prévus. Si on avait ce type d'installations, on pourrait les utiliser ici et là, mais on n'en a malheureusement pas. C'est vrai que l'acquisition d'un tel matériel serait intéressante. Pour l'instant, quand on organise un tournoi, on doit amener les gens au Bout-du-Monde.

Un commissaire souhaite savoir si des membres de clubs quittent le club pour pratiquer leur sport favori dans la rue. M. Bendayan répond par la négative. C'est plutôt le contraire qui se produit. En fait, on essaie d'attirer les jeunes vers des clubs, plus structurés. Comme on l'a vu plus haut, cela ne joue pas toujours, car certains préfèrent la liberté, mais pas tous. Il répète que les jeunes qui font partie d'un club n'hésitent pas à jouer également dans la rue. D'ailleurs, ils iraient n'importe où, pourvu qu'ils puissent pratiquer ce sport.

Le président demande si l'on sait déjà comment sera organisée la semaine en août, au moment des Fêtes de Genève, et si l'association a des contacts avec la Délégation à la jeunesse tout au long de l'année. M. Bendayan dit que l'association a surtout des contacts avec le Service des sports, et plus rarement avec la Délégation à la jeunesse. Beaucoup d'animateurs qui travaillent à la Délégation à la jeunesse sont des basketteurs qui font partie d'un club de l'association. Il mentionne également le tournoi périscolaire annuel de basket mis en place par l'association. Le dernier a eu lieu les 15 et 16 mars 2003. Il remet au président le programme publié à l'occasion de cette manifestation. Les enfants aiment bien se confronter en équipes. L'association aimerait bien pouvoir organiser un deuxième

tournoi en fin de saison, mais les moyens financiers manquent. Les enfants versent une cotisation annuelle de 140 francs, pour la salle, le ballon et les moniteurs. La saison va de septembre à mi-juin. Quant aux moniteurs, ils touchent 30 francs. Un grand nombre de bénévoles s'activent dans le cadre des différents clubs. A noter cependant que la génération des 28-37 ans ne compte pas beaucoup de bénévoles. Les gens de cette génération n'ont pas tellement envie de travailler gratuitement et préfèrent toucher des indemnités, ce qui ne facilite pas les choses. Si l'on compte le comité et les différentes commissions, on arrive à plus de 60 membres. Pour terminer, M. Bendayan dit que ce n'est pas facile de trouver des gens qui acceptent de s'engager dans le comité, c'est la raison pour laquelle on a surtout des parents d'enfants inscrits dans un des clubs.

Le président propose, vu l'absence des motionnaires et de la rapporteure, de reporter la discussion et le vote à la prochaine séance.

Le commissaire ayant remplacé ce soir la titulaire aimerait tout de même faire une déclaration. Il trouve très intéressant d'avoir pu écouter une personne aussi passionnée par son sport et dont le but n'est pas de faire de la politique. L'association en question joue un vrai rôle social. M. Bendayan a toujours mis au centre un élément moteur: la volonté du jeune de jouer au basket. Cela commence dans la rue et cela finit dans les clubs. Il est extrêmement intéressant de voir que des associations comme celle-là, si elles ont les moyens, peuvent jouer le rôle qu'elles jouent. Elles prennent le problème par le bon bout, du côté du sport et pas du côté des cas sociaux. Quant à l'activité périscolaire organisée par l'association, elle est remarquable.

Le président sortant, M. Jean-Louis Fazio, fait remarquer que c'est vrai que le sport est le parent pauvre par rapport à la culture.

Séance du 26 juin 2003

Le nouveau président, M. Mathias Buschbeck, rappelle qu'il faut désigner un nouveau rapporteur, en remplacement de M^{me} Christiane Olivier.

Un commissaire demande combien de séances ont déjà été consacrées à cet objet.

M. Maudet, en tant que motionnaire, rappelle que cette motion a déjà été traitée à quatre reprises. Aucune audition supplémentaire n'a été prévue. A noter que, le 22 mai 2003, ni les motionnaires ni la rapporteure n'étaient présents, ce qui fait que le président d'alors, M. Jean-Louis Fazio, avait proposé de reporter la discussion et le vote à la prochaine séance.

Un commissaire propose que la commission se contente, pour ce soir, de nommer un/e nouveau/elle rapporteur/e et qu'elle n'entame pas la discussion, afin que les nouveaux membres aient le temps de relire les notes de séance ci-dessus.

Un commissaire socialiste propose comme rapporteur M. Jean-Charles Rielle, qui a déjà présidé cette commission par le passé.

Mise aux voix, la nomination de M. Jean-Charles Rielle est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents.

Le nouveau rapporteur déclare qu'il va rédiger pour la fin de l'été un prérapport et l'envoyer à tous les membres de la commission. Vu qu'il ne siégeait pas dans la commission lorsque cet objet a été traité, il demande à ceux qui le désirent de bien vouloir compléter le prérapport, si nécessaire. Une séance sera ensuite mise à l'ordre du jour pour discussion et vote, puis il rédigera le rapport final.

Un commissaire remercie le nouveau rapporteur de cette proposition et estime qu'elle est judicieuse.

Le président demande au motionnaire présent si le renvoi de cet objet à la rentrée lui convient. M. Maudet répond par l'affirmative.

Le président propose alors de passer au vote.

Mis aux voix, le renvoi de cet objet à la rentrée est accepté à l'unanimité des 13 commissaires présents.

Séance du 4 septembre 2003

Le président rappelle les faits et ouvre la discussion.

M. Maudet, motionnaire, a relu le compte rendu de l'audition de MM. André Hediger et Yves Nopper qui a eu lieu au mois de février. Il avait été demandé au magistrat de préciser la ventilation des montants attribués aux sports de rue sur les investissements qui se situaient entre 50 000 et 80 000 francs. Or la commission n'a toujours rien reçu. Ainsi, si cette dernière ne vote pas ce soir la présente motion, il faudra relancer le magistrat. Si elle la vote, il faudra que la réponse du magistrat figure en annexe du rapport.

Un commissaire remercie le rapporteur pour le document qu'il a fourni aux commissaires, afin que ces derniers puissent être au courant de toutes les discussions qui ont déjà eu lieu sur cet objet. Le président s'y associe.

Un commissaire, qui était membre de la commission lors de la précédente législature, dit qu'il a suivi ces travaux avec un certain enthousiasme. On a constaté que cette motion a le mérite de ne pas concerner exclusivement le département des sports et de la sécurité. Parmi les infrastructures, certaines sont très simples: des cours d'immeubles, des rues, etc. Il aimerait que cela soit spécifié dans la première invite et propose donc l'amendement suivant: ajouter, après «infrastructures», «notamment en disposant de cours d'immeubles, de squares et de rues de quartier, (...)»

Un commissaire pense que la commission pourrait voter ce soir, puis demander la réponse du magistrat et annexer cette dernière au rapport.

Un commissaire estime que c'est une excellente motion et il tient à rendre hommage aux radicaux. La deuxième invite de la motion est une très bonne idée. Avec l'amendement des Verts, son parti, l'Alliance de gauche, est prêt à voter cette motion sans sourciller.

M. Maudet, motionnaire, tient absolument à recevoir la réponse promise par le magistrat, car il aimerait savoir ce que représentent ces sommes. Cela ne doit cependant pas empêcher la commission de voter le soir même. Il explique en quelques mots ce qu'a dit M. Manuel Tornare lors de son audition devant la commission des finances au sujet des halles Tivoli le mardi 26 août 2003 et le grand succès qu'a connu Asphaltissimo. Le motionnaire ne peut qu'appuyer ce genre de manifestations et reprendre les invites que les motionnaires ont proposées. Le seul aspect qui a surpris son parti, c'est que M. Manuel Tornare a tendance à prendre passablement d'activités d'autres départements.

Un commissaire a lu avec intérêt les différentes notes de séance consacrées à cette motion. Il souligne que la deuxième invite est en voie de réalisation, puisqu'il semble qu'Asphaltissimo va être organisé chaque année. Pour lui, ce qui est intéressant dans la motion, c'est précisément l'idée de concept global. Son groupe est prêt à voter cette motion ce soir, y compris l'amendement des Verts.

Un commissaire pense que, même si cette motion part d'un bon sentiment, elle risque de décourager de nombreuses personnes qui mettent bénévolement sur pied des manifestations. Il pense d'ailleurs que cette motion aurait plutôt dû être renvoyée à la commission sociale. Il pense qu'on pourrait plutôt encourager les clubs à aller à la rencontre du public pour des manifestations ponctuelles. À titre personnel, il n'est pas en mesure d'accepter cette motion telle quelle.

Un commissaire estime qu'on ne peut que se réjouir de cette promotion auprès de la jeunesse et de l'évolution de celle-ci. Il est ravi de constater qu'au lieu de se séparer les gens se mettent ensemble autour d'une table. On va donc dans le sens d'une ouverture, ce qui est très réjouissant. De ce fait, il se déclare prêt à voter cette motion ce soir, avec l'amendement des Verts. Par ailleurs, il pense qu'on ne risque pas de prendre du travail aux gens qui organisent d'autres manifestations, car il y a du travail pour tout le monde dans ce domaine. Il tient encore à féliciter les radicaux d'avoir rédigé une telle motion.

Un commissaire dit qu'en prenant connaissance de cette motion il s'était demandé si elle avait été renvoyée au bon endroit. Il pense en effet que les sports de rue sont davantage du domaine du jeu que du sport. Cela aurait donc été plus judicieux de la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse. Pour ce qui est des manifestations d'envergure, il rappelle qu'il y en a régulièrement. Il men-

tionne notamment les portes ouvertes au centre sportif de la Queue-d'Arve et fait savoir que l'AGS participe chaque année au Salon des loisirs en invitant les différentes disciplines sportives à se présenter. Il va donc s'abstenir de voter cette motion.

Le président propose de passer au vote.

Amendement et vote

L'amendement du commissaire du groupe des Verts est mis aux voix; il est accepté par 10 oui (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 R, 1 DC) contre 2 non (L) et 3 abstentions (2 UDC, 1 L).

Mise aux voix, la motion M-319 amendée, sous réserve de l'adjonction au rapport de la réponse du magistrat sur la ventilation des 80 000 francs affectés à ce type de sports, est acceptée par 10 oui (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 R, 1 DC) contre 3 non (L) et 2 abstentions (UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal:

- demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les plus brefs délais, un concept global de développement de la pratique de ces sports sur le territoire de la Ville de Genève, précisant les besoins en espaces et infrastructures, notamment en disposant de cours d'immeubles, de squares et de rues de quartier, et incluant les aspects financiers et ceux liés au personnel;
- invite dans cette perspective le Conseil administratif à étudier la mise sur pied d'une manifestation d'envergure réunissant tous ces sports au cœur même de la ville, en partenariat avec les associations et organismes déjà existants, durant une semaine au printemps ou en été 2004.

Annexe: réponse du magistrat sur la ventilation des 80 000 francs affectés à ce type de sports



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Département des sports et de la sécurité

Genève, le 29 octobre 2003
JC/NE

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
Reçue 6.11.03
A traiter par
Copies

Monsieur Mathias Buschbeck
Président de la Commission des
Sports et de la Sécurité
Palais Eynard**Commission des Sports et de la Sécurité – Sports de rue**

Monsieur le Président,

Suite à votre demande du 23 septembre dernier, j'ai rencontré M. Nopper, chef du Service des Sports, en vue de déterminer la ventilation des coûts pour les sports de rue.

Il ressort de notre entretien que M. Nopper n'est pas en mesure d'apporter de chiffres précis. En effet, aucune rubrique n'a été spécialement prévue pour les sports de rue, les montants concernés étant répartis sous plusieurs rubriques. Néanmoins, voici quelques éléments qui pourront vous être utiles :

- **Beach volley** en 2002/2003 (subvention de Fr. 30'000.- par année)
- **Street basket** en 2002 (prestations en personnel : samaritains)
- **Patinoire des Charmilles** en 2002/2003 (crédits votés par le Conseil municipal de Fr. 627'703.- pour l'aménagement de la place et de Fr. 220'150.- pour l'acquisition de la patinoire ; et gestion par le Service des Sports durant 3 mois)
- **Asphaltissimo** en 2002 aux Vernets (mise à disposition gratuite de l'esplanade, d'une piste ainsi que de la patinoire + logistique pour le montage et le démontage)
- **Fêtes de Genève, Asphaltissimo** en 2003 à la Place du Rhône (subvention de Fr. 100'000.-).

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

André Hédiger

M. Mathias Buschbeck, président de la commission des sports et de la sécurité (Ve). La motion M-319 ayant été traitée sur deux législatures, je l'ai reprise en cours de débat. Je voudrais juste expliquer qu'elle a été amendée pour préciser le terme «sports de rue». En effet, qu'est-ce que les sports de rue? Ce terme désigne-t-il les sports d'extérieur qui peuvent être pratiqués dans la rue, tout simplement, ou ceux dont la nature est de se pratiquer dans la rue? L'amendement de la commission des sports et de la sécurité a pour but de préciser que, par «sports de rue», l'on entend tous les sports pouvant être pratiqués dans la rue et non pas seulement le streetball, le BMX, le skate, qui doivent par nature s'y pratiquer.

M. Jean-Charles Rielle, rapporteur (S). Je serai extrêmement bref puisque, mis à part les libéraux et l'abstention de l'Union démocratique du centre, les autres partis ont voté cette motion en commission des sports et de la sécurité. Je tiens simplement à remercier M^{me} Gisèle Spescha, puisque je me suis chargé de ce rapport en cours de route également, n'ayant pas participé aux quatre premières séances de commission où cette motion a été débattue. Grâce à la qualité de sa prise de notes, j'ai pu, je l'espère, vous rendre un rapport lisible et compréhensible.

Je me suis permis – ce que je fais rarement – de changer une date à la page 25, à la fin de la deuxième invite de la motion amendée. À l'origine, nous lisions «... durant une semaine au printemps ou en été 2003», année que j'ai remplacée par 2004, puisque 2003 était déjà passé et que l'ancienne formulation aurait conduit à un paradoxe. Mais j'ai l'impression que cela ne se fera pas avant 2005, vu que nous ne votons que ce soir sur cet objet. Je tenais néanmoins, par honnêteté à votre égard, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à vous informer de cette modification de date dont vous comprendrez aisément la raison.

Premier débat

M. Roman Juon (S). En lisant avec passion l'excellent rapport de notre collègue Jean-Charles Rielle, j'ai constaté un fait qui est aussi valable dans d'autres domaines: les conseillers administratifs et leurs chefs de service respectifs, si l'on se réfère à leurs auditions, n'ont aucune vue d'ensemble sur ce qui se fait au niveau des sports de rue, par exemple pour les jeunes. Cela est assez frappant!

Je ne veux pas entrer dans de multiples détails, mais je dirai pour commencer qu'il est dommage que mon collègue Maudet soit absent ce soir – vous lui transmettez mes propos, Mesdames et Messieurs les membres de son groupe. En effet, nous lisons dans le rapport M-319 A qu'il a affirmé que son parti avait été

surpris de constater que, dans ce domaine, M. Manuel Tornare a tendance à se charger de passablement d'activités relevant de la compétence d'autres départements. M. Maudet est jeune, et il est arrivé au Conseil municipal il n'y a pas très longtemps; aussi ignore-t-il peut-être qui a pris des initiatives en la matière: à l'époque, c'étaient MM. Guy-Olivier Segond et Michel Rossetti, dont j'étais l'employé et avec qui j'ai réalisé beaucoup de choses.

Pourtant, en ce qui concerne les sports de rue, on découvre que de nombreux éléments n'ont pas été cités dans le rapport, et c'est dommage, parce que la Ville a dépensé énormément d'argent dans ce but. D'ailleurs, pour l'instant, c'est le minimum qui a été réalisé; il faudrait en faire toujours plus! Je cite quelques exemples qui s'étalent sur un certain nombre d'années. Concernant les rampes de skate, vous connaissez celle de la plaine de Plainpalais, mais il y en a aussi à la rue Liotard, à la place Châteaubriand, à l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, au parc des Franchises, etc. J'en viens aux équipements pour le streetball. Le chef du Service des sports, en évoquant ce qu'il fait dans ce domaine, s'est même approprié l'invention consistant à en aménager dans les préaux d'école. Eh bien, il a tort, car c'est le Service des écoles qui en a installé une cinquantaine, non seulement dans les préaux d'école, mais également dans des parcs et autres lieux publics. Quant aux minifoots – les minicalcios – une trentaine ont été disposés aussi bien dans des parcs que dans des préaux d'école, ainsi qu'une centaine de tables de ping-pong.

On constate que pas mal de choses ont été faites pour le sport de rue. Tous les préaux d'école restent ouverts aux adolescents et aux jeunes en particulier, comme vous le savez; on y trouve des tables de ping-pong et des paniers de basketball. Il est vrai que, de temps en temps, les jeunes ont tendance à jouer très tard – et même trop tard – ce qui cause parfois quelques désagréments pour le voisinage.

La lecture de toutes les auditions de la commission des sports et de la sécurité, et en particulier celles des chefs de service, puisqu'un magistrat ne peut pas être au courant de tous les détails, donne l'impression qu'ils commencent à se tirer dans les pattes. La dernière brochure du Service des sports évoque différentes actions menées en faveur des jeunes. J'en consulte la liste et j'ai, quant à moi, envie de dire à ce service municipal de faire attention: remettons l'église au milieu du village, et n'oublions pas que la Délégation à la jeunesse travaille beaucoup dans ce domaine!

L'idée qui ressort du rapport M-319 A est simple, et c'est très bien: j'insiste très fortement sur le fait que les services municipaux, à l'avenir, devront collaborer les uns avec les autres. Vous verrez alors qu'ils sont nombreux à être impliqués dans le développement des sports de rue: Service des écoles, Délégation à la jeunesse, Service d'aménagement urbain et d'éclairage public... En effet, quand

on prévoit un aménagement urbain, il est bon de réfléchir à sa réalisation. A Barcelone, par exemple, il y a partout des installations pour le cochon-pendu, de même que toute une série de jeux destinés aux adolescents, du reste. A Genève, le Service des sports s'en charge, bien entendu; la GIM aussi, qui gère les cours d'immeubles, où quelques aménagements ont été réalisés, notamment aux Grottes, avec un terrain de basket qui ne dérange personne, sous les fenêtres de très grands immeubles. Je crois qu'il y en a un à l'avenue d'Aire également, depuis une vingtaine d'années au moins. Il faut rendre hommage à ces réussites.

Par conséquent, des possibilités de collaboration existent entre les services municipaux, et le Service des espaces verts et de l'environnement sait en tirer profit dans les parcs. J'estime qu'il ne suffit pas que les chefs de service se réunissent de temps à autre, mais qu'ils devraient instituer une sorte de conférence permanente afin d'y régler les problèmes du développement des sports de rue pour les jeunes.

Nous voterons donc les conclusions du rapport M-319 A, bien entendu, car je crois qu'elles ont le gros avantage de demander aux services municipaux de réfléchir à un concept plus global et de travailler tous ensemble pour le développement des sports de rue. A mon sens, c'est cela le plus important dans tous les secteurs de l'administration en général.

M. Georges Queloz (L). Je ne me fais pas d'illusion quant au sort de cette motion M-319 lors du vote de tout à l'heure. Tout d'abord, je dois déplorer qu'elle émane des rangs de l'Entente, et plus précisément du Parti radical. Bien sûr, on peut tolérer les erreurs politiques de jeunesse, mais qu'allons-nous faire si, dans nos rangs, certains éléments commencent à suivre le programme de l'Alternative? La seule surprise que cette motion peut donc provoquer, c'est qu'elle ne soit pas venue de l'Alternative. Je sais que je m'adresse essentiellement, ce soir, aux représentants de l'Entente, étant donné que nous avons en face de nous des malentendants qui votent de toute façon comme un seul homme parce qu'ils estiment, eux, qu'ils ont un programme politique. Le sport et le social ont bon dos, une fois de plus, et servent de prétexte à d'autres fins. Une partie de l'iceberg est visible, mais la réalité est tout autre.

Depuis les années 1960, avec l'abondance de voitures en ville – il faut bien le reconnaître – on s'est préoccupé de construire des places de jeu et de sport ainsi que des salles de sport pour que les enfants laissent l'espace de la circulation aux piétons, aux cyclistes et, bien sûr, aux automobiles et aux transports publics. Mais aujourd'hui, où la gauche a pour programme politique essentiel de fermer les rues, nous constatons que, une fois ce genre de mesures prises, les rues sont tristes à mourir et qu'il ne s'y passe plus rien! Il faut donc bien y créer des animations en

tout genre, et tel est l'objectif de cette motion M-319, ainsi que celui de la motion M-367, qui veut encourager la projection de films sur des murs en plein air, pendant l'été, en ville; nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

Eh bien... nous ne sommes pas dupes! L'espace du domaine public construit, à savoir les rues, est destiné essentiellement, pour ce qui est des trottoirs, aux piétons et non pas aux cyclistes ni à toutes sortes d'autres moyens de déplacement, et le reste de la chaussée se partage entre transports publics et privés.

Tout projet visant à faire du sport dit de rue un enjeu important dans le domaine social, je suis désolé, c'est une utopie! Essayer de faire passer ce genre de motion comme étant utile pour la société, c'est tout simplement se moquer du monde! En aucun cas nous ne saurions y voir un intérêt général, bien au contraire! La motion M-319 va à l'encontre du bon sens, du développement et de la juste manière de gérer l'espace et le domaine publics.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Non, pas de prétexte! Nous l'affirmons haut et fort: les Verts sont favorables à la réappropriation de l'espace public, qui a, peu à peu, été colonisé par la voiture. En ce sens-là, nous soutiendrons donc, d'une part, la motion M-319 – que nous avons amendée – parce qu'elle demande que les rues puissent servir à la pratique des sports de rue, mais également, d'autre part, toutes les manifestations liées à la réappropriation de l'espace public, que ce soient «La rue est à vous» ou les fêtes régulièrement organisées par les commerçants. Pourquoi ne pas imaginer, au sein des quartiers, l'organisation de tournois dans de petites rues ou l'installation de terrains de football dans des rues centrales? Cela permettrait de se réapproprier l'espace public et d'animer ces quartiers. Oui, il faut réapprendre à utiliser les rues différemment que ce que nous avons vu ces dernières années.

M. Jean-Marie Hainaut (L). J'aimerais ajouter quelques mots aux propos de mon collègue Georges Queloz. La motion M-319 ou, en tout cas, ce qu'il en ressort après les travaux de la commission des sports et de la sécurité, met en évidence un certain nombre de points apparaissant peut-être en filigrane dans le rapport M-319 A.

La problématique qui nous occupe aujourd'hui concernant les sports de rue est pour nous extrêmement intéressante et importante. Tout d'abord, l'étude de cette motion nous a permis d'observer que la délimitation entre les départements municipaux n'est pas toujours très claire. En effet, concernant les sports de rue, les personnes qui semblent le plus intéressées à ce genre de problématique ne sont pas forcément les représentants du Service des sports, mais plutôt ceux de la

Délégation à la jeunesse. Or, toutes les auditions auxquelles nous avons procédé dans ce cadre ainsi qu'au sujet du projet d'arrêté PR-326 concernant Asphaltissimo – nous y reviendrons – nous ont montré que ceux qui pratiquent ces activités les considèrent bien comme des sports de plein air, et non pas comme une espèce de remède social. Il est bien évident que la pratique du sport a des vertus sociales, mais il nous semble que la répartition des rôles au sein même de l'administration municipale dans des problématiques de ce genre-là n'est pas clairement définie, et cela n'est pas pour nous rassurer quant au fonctionnement de cette administration.

Etant donné que c'est la Délégation à la jeunesse qui, d'après nos impressions, s'engage le plus activement et intervient dans la problématique des sports de rue, c'est tout naturellement l'aspect social, avec ce qu'il a de noble, mais aussi peut-être d'un peu pesant, qui l'emporte dans la manière d'envisager la question au sein de la municipalité. Nous étions un peu surpris, lors des auditions de la commission, en entendant le responsable de la Délégation à la jeunesse exprimer sa vision des choses; selon lui, en effet, la population que l'on appelle «les jeunes» connaît presque à priori des problèmes, et il faut donc lui offrir des remèdes – mais souvent des remèdes à des besoins que l'on a d'ailleurs soi-même suscités. Cela ne nous semble pas être la bonne approche d'un milieu de jeunes qui, évidemment, pour certains d'entre eux, connaissent des problèmes – et nous sommes les premiers à le regretter et à souligner toutes les actions entreprises en leur faveur – mais qui ne sont pas tous à mettre dans le même panier, loin s'en faut.

Je ferai une autre remarque sur un point mis en évidence lors de l'audition de M. Bendayan, président de l'Association genevoise de basket. L'impression que nous retirons des travaux de la commission des sports et de la sécurité, c'est que les services de la Ville collaborent finalement peu avec les associations – mais est-ce là une particularité de la Délégation à la jeunesse ou une généralité commune à tous les services de la Ville? Je l'ignore. Il règne une sorte de concurrence assez intéressante – un peu du même genre que celle dont nous avons parlé tout à l'heure et dont nous reparlerons dans un instant à propos des acquisitions immobilières – dans la tentative de la Ville d'être de plus en plus présente dans le milieu sportif, notamment pour le développement des sports de rue, par exemple.

Vous aurez constaté à la lecture du rapport M-319 A, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que les propos de M. Bendayan sont extrêmement instructifs. En effet, il a discuté avec la Ville, en tant que représentant de l'Association genevoise de basket, pour savoir s'il pouvait mettre des animateurs à disposition; or la Ville ne lui a pas répondu. Par ailleurs, il a voulu organiser quelque chose, mais la Délégation à la jeunesse – puisque c'est elle qui a répondu, et non pas le Service des sports – lui a dit qu'elle le faisait déjà elle-même. Notre impression générale est donc, semble-t-il, que certains services de la Ville ont la

volonté d'occuper le terrain à des endroits qui ne sont pas nécessairement ceux qui devraient leur être dévolus puisque d'autres se chargent d'y proposer des activités, des occupations ou des services également à l'intention des jeunes.

Une audition était particulièrement intéressante à cet égard, même si elle a eu lieu non pas au cours de l'étude de la motion M-319 mais dans le cadre du projet Asphaltissimo, qui est connexe à cette problématique: celle des jeunes gens qui pratiquent ces sports. Leurs propos nous révélaient bien tout autre chose que les explications des représentants de la Délégation à la jeunesse! Ces jeunes ont soit de compétition, ils n'ont pas envie de structures où des espèces de moniteurs leur parlent un langage cool et adoptent une attitude peut-être moins stricte que celle d'un entraîneur! Au bout du compte, ils n'attendent pas autre chose que celui qui va pratiquer son sport en salle: ils veulent se défouler, ils recherchent la compétition, ils aimeraient se dépasser dans le cadre d'équipes ou par la pratique d'un sport individuel. Vouloir instaurer une différence entre les sportifs qui pratiquent leur activité dans la rue et ceux qui se rendent en salle est probablement une erreur.

Pour notre part, nous estimons que la politique de la Ville en la matière ne privilégie pas suffisamment la complémentarité nécessaire qui devrait exister entre l'action de la collectivité publique et celle des associations, qui comptent de très nombreux bénévoles. Ces derniers sont un peu découragés de voir que leurs efforts ne servent pas à grand-chose, puisque la Ville s'occupe de tout! Nous pensons qu'il est urgent que l'optique de la Ville de Genève à cet égard soit un peu modifiée, qu'elle tienne davantage compte de toutes les bonnes volontés qui veulent s'exercer dans des domaines communs. Cessons d'aller dans le sens de la municipalisation des loisirs de tout un chacun! Cessons également de négliger ou de marquer d'ostracisme les initiatives des différentes associations privées!

Ces points me semblent importants car, au-delà de cette motion en tant que telle, ils conditionnent toute l'action de la Délégation à la jeunesse et celle des départements municipaux. Nous avons déjà eu la possibilité de nous en rendre compte en d'autres occasions, mais l'étude de la motion M-319 me semble avoir mis particulièrement en lumière cet état de fait qui, selon nous, est préoccupant. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous invitons à ne pas voter les conclusions du rapport M-319 A.

M. René Winet (R). La motion a vraisemblablement intéressé – et même beaucoup – la commission des sports et de la sécurité, puisque l'excellent rapport de M^{me} Olivier, remplacée ensuite par M. Rielle, contient quand même 26 pages! Néanmoins, comme au cours des années 1990 déjà, le département des sports et de la sécurité et celui des affaires sociales, des écoles et de l'environnement se

disputent les sports de rue pour les jeunes. Par exemple, l'édition 2002 de la manifestation Asphaltissimo a été organisée par le département des sports et de la sécurité, tandis que l'édition 2003, qui a eu lieu sur la place du Rhône pendant les Fêtes de Genève, a été le fait du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, notamment par le biais de la Délégation à la jeunesse.

Le groupe radical aimerait soutenir le rapport M-319 A, c'est-à-dire la motion sous sa forme amendée, car il estime que le Conseil administratif devrait présenter dans les plus brefs délais un concept global concernant le développement des sports de rue mais ne coûtant pas des sommes astronomiques. Par exemple, il pourrait reprendre l'idée d'intégrer des manifestations sportives de rue aux fêtes de quartier, éventuellement en collaboration avec les commerçants. Cela ne devrait pas entraîner beaucoup de frais mais pourrait intéresser les jeunes. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de soutenir le rapport M-319 A de la commission des sports et de la sécurité.

M. Alain Fischer (R). La motion M-319 a au moins eu le mérite de mettre au jour quelques problèmes qui se posent entre les clubs sportifs et la Ville de Genève. Pour des raisons que nous avons commencé à découvrir lors de l'audition des motionnaires, de différents clubs sportifs et des services de la Ville de Genève à la commission des sports et de la sécurité, il existe en effet certains problèmes de fonctionnement et, une fois de plus, les uns n'arrivent pas à communiquer avec les autres. C'est le «miracle» de la Ville, comme diraient certains...

La réalisation de la motion M-319 entraînerait peut-être un certain coût pour la Ville de Genève, mais je pense que la pratique du sport en ville présente passablement d'avantages: par exemple, cela permet de diminuer les coûts de la santé, qui explosent ces derniers temps, mais également d'aider certaines personnes à se sortir de leur anonymat solitaire ou, enfin, d'inciter ces jeunes qui traînent dans les rues à avoir une vie sociale quelque peu meilleure.

Par contre, le groupe radical s'oppose à l'argumentation de M. Buschbeck selon laquelle cette motion M-319 est très bonne car elle va à l'encontre de la circulation automobile. Néanmoins, nous voterons les conclusions du rapport M-319 A.

M. Georges Queloz (L). Il ne fallait pas proposer cette motion!

M. Alain Fischer. C'est vrai, Monsieur Queloz, mais il fallait au moins proposer quelque chose, ce qui n'a pas été votre cas – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 39 oui contre 19 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal:

- demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les plus brefs délais, un concept global de développement de la pratique de ces sports sur le territoire de la Ville de Genève, précisant les besoins en espaces et infrastructures, notamment en disposant de cours d'immeubles, de squares et de rues de quartier, et incluant les aspects financiers et ceux liés au personnel;
- invite dans cette perspective le Conseil administratif à étudier la mise sur pied d'une manifestation d'envergure réunissant tous ces sports au cœur même de la ville, en partenariat avec les associations et organismes déjà existants, durant une semaine au printemps ou en été 2004.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 6. Rapports oraux de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de M^{mes} Sandrine Salerno, Liliane Johner, MM. Eric Rossiaud, Roberto Brogginini et Jacques Mino, renvoyé en commission le 7 avril 2004, intitulé: «Droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle sise à la rue de Lausanne 79» (PA-50 A/B/C)¹.**

Troisième débat

M. Jean-Marie Hainaut, rapporteur de minorité (L). Je suis certain que la pertinence des arguments que nous avons développés tout à l'heure a poursuivi son travail de maturation dans l'esprit de chaque membre de ce Conseil munici-

¹ Premier débat, 6178.

pal, qui pourra ainsi utiliser à bon escient cette occasion nouvelle qui nous est donnée de revenir sur le projet d'acquisition de l'immeuble du 79, rue de Lausanne par l'exercice du droit de préemption. En effet, pendant le premier débat de ce soir, nous avons rappelé un certain nombre de points complétant ce qui avait été dit lors de la séance du 7 avril.

Pour ma part, je retiens de tout cela que, quoi qu'elle en dise, l'Alternative fait aujourd'hui une distinction entre les bonnes mesures de logement social et celles qui ne le sont pas. Selon elle, les mesures qui ne sont pas bonnes sont celles qui font intervenir un privé, et les mesures qui sont bonnes sont celles qui permettent à la municipalité de s'approprier petit à petit le sol, sur le mode des méthodes soviétiques des années 1920 évoquées si à propos par mon collègue Jean-Marc Froidevaux.

Il me semble particulièrement choquant, alors que le dispositif législatif permet précisément d'accompagner les initiatives privées par des subsides publics dans le cadre de la construction ou de la promotion de logements sociaux – lois régulièrement défendues par l'Alternative au Grand Conseil – que les positions se figent aujourd'hui, avec, d'un côté, une Alternative qui rejette cette manière de voir et, de l'autre, une Entente qui, à force de convictions jusqu'à présent rendues infructueuses, s'évertue à ramener l'Alternative dans le droit chemin.

Il me paraît fort dangereux que le Conseil municipal s'oriente dans cette voie de disqualification du logement social tel qu'il est pratiqué grâce à l'aide de l'Etat, car cela ouvre la porte à des problèmes, en termes de logement social, beaucoup plus vastes que ceux que nous rencontrons aujourd'hui. Ouvrir cette brèche, c'est probablement donner un coup, si ce n'est fatal, en tout cas extrêmement sérieux, à ce deuxième pilier du système du logement social que nous connaissons à Genève. Comme tout édifice, celui à qui on supprime l'un des deux piliers est forcément moins solide par la suite.

L'Alternative, s'exprimant au sujet des intentions de cet acquéreur privé, nous a dit qu'il aurait bénéficié une première fois de l'aide de l'Etat en consentant à venir à une vente aux enchères où il a eu le malheur d'emporter la mise pour une somme inférieure au montant initial de la vente de ce bien. C'est lui faire un grief un peu sévère et certainement très injustifié que de lui reprocher de bénéficier d'une aide de l'Etat en ce sens. Les enchères sont les enchères, et les règles en sont claires: chacun a la possibilité de surenchérir. Nous avons pu constater que ces enchères-là, peut-être plus que dans tout autre cas, mettaient en concurrence différents contractants potentiels très intéressés par l'acquisition du bien en question; mais finalement, si une personne l'a emporté, c'est bel et bien parce que, à un moment donné, le prix ne pouvait pas monter davantage pour la simple raison qu'il ne valait pas la peine d'aller plus haut, et non pas parce qu'un cadeau particulier aurait été accordé à ce privé.

L'Alternative nous a dit ensuite que ce privé va bénéficier d'une deuxième aide, puisqu'il demandera que les lois qui sont l'un des piliers du logement social, comme je l'ai dit, soient appliquées à son cas. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la gauche, que voulez-vous d'autre, quand des lois prévoient effectivement qu'il puisse y avoir une aide de l'Etat pour des projets favorisant le logement social, et quand des partenaires privés souhaitant jouer le jeu disent vouloir y faire appel? Ni M. Pillet ni les représentants de l'Entente, lors des débats à la commission des finances, n'ont jamais prétendu que lui en particulier ou les privés de manière générale sont des philanthropes dont la seule vocation est caritative ou d'utilité publique!

Nous avons toujours affirmé – et M. Pillet l'a rappelé avec les éléments économiques qu'il a donnés – que le jeu du privé, dans le cadre du logement social, se joue à deux, donc avec l'Etat, grâce à l'aide qu'il prévoit dans ce domaine. Il ne faut pas oublier que la contrepartie de cette aide, ce sont précisément les contraintes fixées aux privés lors de la fixation des loyers pour une période définie par la loi. Si l'on commence à s'en offusquer, il y a fort à craindre pour le maintien de la garantie de la propriété et de la liberté économique dans notre pays, car cette aide de l'Etat n'est finalement que la compensation des contraintes imposées au propriétaire par rapport à l'exercice de son activité économique. Si la société admet qu'on puisse lui imposer ces restrictions parce que, en contrepartie, il reçoit une aide de l'Etat, c'est un peu fort de café, si vous me passez l'expression, de venir dire maintenant qu'il bénéficie ainsi d'une deuxième aide de l'Etat, laissant sous-entendre par là qu'elle serait, si ce n'est usurpée, en tout cas probablement imméritée. On fait là un mauvais procès au projet de ce privé.

Quelle est donc, finalement, la situation dans laquelle nous nous trouvons ce soir? Eh bien, nous en arrivons simplement à la conclusion déjà évoquée que la Ville de Genève a besoin de logements sociaux, aujourd'hui, maintenant, à court terme. Nous espérons que, avec ces différents mécanismes prévus, un roulement s'effectuera et qu'un nombre adéquat de logements sociaux sera mis sur le marché. Or, par l'exercice du droit de préemption concernant l'immeuble du 79, rue de Lausanne, la Ville ne s'oriente pas dans cette direction, puisque, je le répète, les gens qui ont actuellement besoin d'un logement social n'en auront pas un seul de plus à cet endroit, avec l'intervention de la municipalité.

Par conséquent, lorsque nous nous adressons à la population genevoise d'aujourd'hui, il faut lui dire que l'exercice du droit de préemption ne lui est pas destiné, mais que ses résultats bénéficieront peut-être aux gens qui, dans vingt ans, résideront à Genève. Il faut bien le dire à la population: la décision prise ce soir par le Conseil municipal de faire usage du droit de préemption pourra avoir un effet positif pour elle, mais pas maintenant! Ce qui est certain aujourd'hui, c'est qu'aucun des candidats potentiels à l'habitation de ces logements sociaux à

Genève ne gagnera quoi que ce soit par le biais de ce droit de préemption, parce que pas un seul logement social supplémentaire ne sera mis sur le marché.

M. Michel Ducret (R). Il est bien dommage que ce troisième débat, par pure précipitation, se déroule si promptement après le deuxième, avant même que les membres de la commission des finances ne puissent se pencher sur les comptes 2003 de la municipalité. Comme l'a souhaité tout à l'heure un conseiller municipal qui n'est pas précisément de mon bord, il s'agit là de pouvoir prendre des décisions politiques afin de tenter de résoudre le problème des finances publiques. Et quoi de mieux, dans ce but, que de commencer par éviter des dépenses d'investissements bien inutiles à la collectivité, alors que le secteur privé peut faire le travail lui-même pour créer du logement social?

Suite aux propos de M^{me} Salerno tout à l'heure, je précise que nous avons copie non pas du plan financier de M. Pillet, bien entendu, mais de l'accord délivré par l'Office cantonal du logement et par le DAEL à Carimob SA concernant cet immeuble. Ce document stipule que, pour le principe, l'Office cantonal du logement est d'accord d'entrer en matière en vue d'un financement HLM lors de la rénovation de l'immeuble du 79, rue de Lausanne. Il ne s'agit donc pas, comme semblait s'en étonner M^{me} Salerno, d'un plan financier, qui ne peut être établi, je le rappelle, qu'après une étude complète du dossier; or cette dernière ne peut être valablement effectuée avant que l'acquéreur soit certain de devenir le maître d'ouvrage. On ne peut pas imaginer que les maîtres d'ouvrage potentiels engagent des études concernant tous les immeubles mis en vente avant même d'avoir sur eux un contrôle quelconque. Il est donc totalement impossible, évidemment, que nous ayons ici le plan financier de l'acquéreur privé.

C'est l'expérience qui permet de se faire une idée des dépenses engagées concernant tel ou tel immeuble et des possibilités qu'offrent les différentes options à retenir dans le cadre d'une telle transformation, selon les lois en vigueur à Genève. J'insiste sur le fait que ces dernières ne permettent pas à un privé de faire n'importe quoi, et certainement pas quelque chose qui serait susceptible de déplaire à l'Alternative en matière de logement, que je sache! Il est donc évident, une fois de plus, que l'Alternative n'a aucune raison valable de défendre l'achat et la municipalisation de l'immeuble du 79, rue de Lausanne. Cela n'amènera aucun logement social de plus, ni même aucun logement supplémentaire du tout dans notre ville et dans notre canton. Il n'y a donc aucun réel intérêt à voter le projet d'arrêté PA-50, sinon celui d'une pseudo-pérennisation qui n'est pas réaliste, puisque les lois s'opposent à une libéralisation totale des loyers au bout de vingt ans, à la sortie du régime HLM.

En outre, l'obligation d'entretien des immeubles fait que, à un moment donné, il faudra bien aussi que les locataires participent aux frais – c'est quand

même la moindre des choses – pour la rénovation de la chaufferie qui, dans vingt ans, sera forcément hors d'usage, et des installations techniques, ou pour le moins à un rafraîchissement de l'immeuble certainement nécessaire passé ce délai. Il est donc évident, en tous les cas, que le locataire dépende de la GIM, d'une fondation, ou d'un privé soumis à un contrôle des loyers, qu'il y aura une réévaluation après vingt ans, quel que soit le futur propriétaire de l'immeuble concerné. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je le répète pour la énième fois: en tous les cas, la municipalisation de ce bien n'offre aucun gain réel. Cet achat est donc particulièrement inutile et vain, et il obéit à des raisons qui ne correspondent pas à une véritable éthique politique. Voilà ce que j'avais à dire sur ce sujet.

M. Georges Queloz (L). Si j'ai demandé la parole, c'est tout simplement pour dénoncer un abus. Pourquoi ce terme? Avant que la Fondation de valorisation des acquis de la BCGe ne voie le jour, le droit de préemption ne s'exerçait que dans deux cas: en premier lieu, si l'on était en zone de développement 3, où il était possible de construire des bâtiments d'utilité publique comme des écoles, ou même du logement; en deuxième lieu, lorsqu'un bâtiment appartenant à un privé était mis en vente après avoir été classé par l'Etat.

L'acquisition proposée de l'immeuble du 79, rue de Lausanne constitue tout simplement un abus qui va à l'encontre de l'esprit de la loi, qui a permis que les collectivités – toutes les communes, d'ailleurs, et pas seulement la Ville de Genève qui est bien sûr partenaire de la BCGe – puissent exercer un droit de préemption sur un bâtiment. Je crois donc pouvoir le dire haut et fort: il s'agit bel et bien d'un abus, et ce qui se passe est scandaleux!

M. Pascal Rubeli (UDC). Soyons clairs: il faut maintenant que nous prenions une décision. C'est l'évidence, me semble-t-il. J'aimerais soulever quatre points qui me paraissent essentiels dans cette affaire. Premièrement, comme cela a été démontré clairement par l'Alternative – et la droite aussi, d'ailleurs – il est certain que l'on ne créera aucun logement de plus au 79, rue de Lausanne. Une partie de ces locaux sont aujourd'hui habités de manière légale, dirais-je, l'autre d'une manière autre... Eh oui, c'est une réalité!

Deuxièmement, en vertu de quoi le Conseil municipal peut-il se permettre aussi facilement de dire à un promoteur privé qui a pris des décisions et qui a acheté cet immeuble, avec l'appui de l'Office cantonal du logement: «Maintenant, nous arrêtons tout, c'est nous qui voulons ce bien, point final, et nous faisons ce que nous voulons avec»? C'est faire fi d'une manière absolument incroyable des décisions économiques de quelqu'un, même si c'est un privé, qui

s'est d'ailleurs engagé clairement à créer des logements sociaux. Cela a été dit et reconnu de toutes parts. Je vous rappelle que le secteur privé fait aussi fonctionner le logement à Genève.

J'en viens au troisième point. Le Conseil municipal s'apprête ici à consentir des investissements importants, évalués entre 2 et 3,5 millions de francs. Mais quel que soit ce montant, c'est quand même la collectivité, et notamment la Ville de Genève par le biais de ses contribuables, qui va investir, alors que le promoteur privé, M. Pillet, souhaite le faire lui-même.

Passons au quatrième point. Nous avons presque atteint la barre des 100 millions de francs d'investissements depuis le début de l'année, alors qu'il reste encore passablement de mois calendaires jusqu'à la fin de 2004. Ainsi, la Ville ne garde aucune réserve, ou très peu. Il est donc évident que nous ne pouvons souscrire à un tel investissement aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

M. Armand Schweingruber (L). Tout a été dit, et il ne faut pas faire des répétitions inutiles... (*Exclamations.*) Mais cet investissement est l'enfoncement d'une porte ouverte, un coup d'épée dans l'eau! Il n'amène rien de plus sur le marché immobilier! Cependant, cette représentation – c'est à dessein que j'utilise ce mot – est télévisée. Alors, il faut que la population qui nous regarde ce soir ou qui lira le *Mémorial* sache que, vu la majorité Alternative de cette enceinte, le résultat du vote de tout à l'heure ne fait aucun doute; il faut que cette population sache que cette même Alternative ne se soucie nullement de l'alourdissement de la dette publique de la Ville de Genève. Ce point devait être souligné, et je voulais le répéter. (*Applaudissements.*)

M. Alain Fischer (R). Pour certains, il est plus facile de dilapider les deniers publics que leur propre argent. Nous allons une fois de plus en avoir la preuve avec le vote qui aura lieu dans quelques instants. C'est triste! Tout au long de l'étude de ce dossier, certains ont fait preuve de malhonnêteté intellectuelle; ils nous ont menti. Sur les bancs de l'Alternative, il y a eu des conseillers municipaux surpris de se retrouver face à des questions que nous avons pu élucider grâce à un troisième débat lors de la séance du 7 avril 2004. Nous avons découvert alors qu'une personne qui siège dans cette salle préside la CODHA et qu'elle était présente lors de la vente aux enchères. Je me plais à répéter que, avec 3,3 millions de francs, nous pourrions rénover des logements de la GIM qui en ont bien besoin et qui, en plus, sont habités par des locataires qui paient un loyer, eux! Nous ferions mieux de ne pas donner encore 3,3 millions de francs à douze personnes ne payant aucun loyer.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Quant à moi, je ne vais rien répéter mais juste faire une constatation. En effet, je m'aperçois que le Conseil administratif brille par son absence ce soir, mis à part M. Mugny! (*Applaudissements.*) Permettez-moi quand même, alors que nous débattons d'un objet pour lequel le Conseil municipal va dépenser 1,6 million de francs sur le dos de ses contribuables, et tout cela pour ne créer aucun logement – alors que nous avons discuté une heure là-dessus ce soir, deux heures la dernière fois, trois heures auparavant – de trouver tout à fait bizarre que cela n'intéresse pas le Conseil administratif, à part M. Mugny, qui d'ailleurs n'a même pas pris la parole pour nous donner la position de ses collègues sur cet objet!

Des voix. On la connaît!

M. Blaise Hatt-Arnold. J'aimerais alors que vous la preniez, Monsieur Mugny, parce que, sur les bancs de votre parti, j'ai entendu dire tout à l'heure que cette position n'avait pas été donnée. Je vous prie donc de nous donner votre point de vue sur le projet d'arrêté PA-50.

M. Didier Bonny (DC). Il faudra donc attendre quelques instants avant de connaître la position du Conseil administratif, puisque c'est moi qui ai la parole... Encore un peu de patience, nous allons y arriver! Je reprends tout ce que j'ai déjà dit en deuxième débat... (*Brouhaha.*) Mais allez-y, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, continuez comme ça, je n'ai pas besoin de parler, pendant ce temps-là... Je recommence. J'ai bien dix minutes à ma disposition, n'est-ce pas, Monsieur le président? Mais soyons un peu sérieux...

Le président. Monsieur Bonny, s'il vous plaît, allez-y!

M. Didier Bonny. Mais je ne fais que cela, Monsieur le président! J'allais d'ailleurs y venir avant que vous ne m'interrompiez... (*Brouhaha.*) Et maintenant, c'est reparti! De quoi s'agit-il donc ce soir? Si j'ai bien compris tout ce débat que nous menons depuis des heures et même des jours, il s'agit simplement de la pérennité du logement social. Voilà, j'ai réussi à le dire! Tel est donc, finalement, le seul argument que l'Alternative nous oppose: elle affirme qu'elle veut du logement social pérenne et que l'acquéreur actuel n'en garantit que pour vingt ans. Mais vous savez très bien, Madame Salerno, que ce délai pourra dépasser les vingt ans, contrairement à ce qui a pu être dit dans cette enceinte.

Valait-il donc la peine de mener tout ce débat? Eh bien, oui, ne serait-ce que pour examiner le projet d'arrêté PA-50 à la lumière des finances de notre collectivité publique! Je l'ai déjà dit mais je le répète, la situation financière de la Ville de Genève n'est pas très bonne. Il faut le souligner une fois encore concernant les investissements: nous sommes au mois d'avril et nous avons déjà pratiquement atteint la barre des 100 millions de francs! (*Brouhaha.*) Evidemment, je me répète: nous sommes en troisième débat, c'est normal! Il n'est donc absolument pas nécessaire de dépenser ces 3 à 4 millions de francs supplémentaires pour cet objet, puisque l'immeuble du 79, rue de Lausanne a déjà un acquéreur qui y fera du logement social.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, vous savez très bien que les délais dont la Ville a besoin pour réaliser des travaux sont extrêmement longs. J'ai moi-même demandé à M. Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, la semaine dernière à la commission des finances, combien de temps il faudrait pour que les travaux puissent commencer si cet objet revenait à la Ville de Genève. Il m'a répondu sans plus de précisions: plusieurs années. Vous avez bien entendu!

Une voix. C'est faux!

M. Didier Bonny. Cela a été dit en commission! Avec les crédits de préétude puis d'étude, les renvois en commission, les retours dans le plénum, les troisième, quatrième, cinquième, sixième débats – j'en passe, et des meilleures, puisqu'il est évident que, si nous acceptons le projet d'arrêté PA-50 et que les travaux de rénovation sur l'immeuble concerné sont soumis à ce Conseil municipal, nous recommencerons toutes ces discussions – vous imaginez combien de temps cela va durer! Alors, Mesdames et Messieurs de la gauche, votre logement social, il est sûr qu'il sera pérenne, parce que nous ne le verrons jamais! C'est évident! Mais si vous refusez ce soir ce projet d'arrêté, le propriétaire privé commencera les travaux bien plus vite que la municipalité ne pourra jamais le faire et, ainsi, il y aura du logement social bien plus rapidement que si c'était la Ville de Genève qui acquerrait ce bien. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, pour la sixième et dernière fois, changez d'avis, et vous ferez le bon choix! (*Exclamations.*)

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je prends la parole, puisqu'une question m'a été posée, mais je pensais qu'il y avait eu assez de mots prononcés à ce sujet ce soir... (*Exclamations.*) J'imaginai que ce qui avait été dit à deux ou trois reprises était suffisant et qu'il n'y avait pas grand intérêt à en rajouter.

Je prends les problèmes dans l'ordre. Si je suis le seul conseiller administratif présent ce soir, c'est parce que M. Ferrazino est à Dakar, où il représente la Ville de Genève en vue de la constitution du Fonds de solidarité numérique de la société de l'information, que M. Tornare assiste à la commémoration religieuse de la Shoah, que M. Hediger est à une manifestation sportive et que M. Muller rencontre le conseiller fédéral Merz. Il est souvent extrêmement difficile pour nous d'être présents parmi vous, je profite de le dire en deux mots, parce que l'absence d'un conseiller administratif est annoncée en quelques mots au début de la séance, et puis on l'oublie! Le 7 avril, en ce qui me concerne, je me suis rendu à la commémoration des dix ans du génocide au Rwanda, et j'étais heureux d'y être. La Ville était la seule collectivité publique représentée et je pense que c'était important, mais, évidemment, cela tombait en même temps que le Conseil municipal. Cependant, représenter la Ville ce soir-là était aussi un choix politique! Cela explique pourquoi les conseillers administratifs ne sont pas tous présents à la séance du Conseil municipal, ce qui n'est pas pour autant une marque de mépris à son égard.

J'en viens à la prise de position du Conseil administratif. Monsieur Bonny, il a été dit clairement que celui-ci avait été un peu surpris par le projet d'arrêté PA-50 mais qu'il s'y était ensuite rallié, à la condition que la GIM gère ce bâtiment et qu'il ne soit pas remis à une coopérative, afin que l'on ne puisse pas accuser le Conseil administratif d'avoir joué un jeu trouble en remettant un objet à une coopérative pour les raisons largement évoquées ce soir. A partir de là, nous n'avons aucun problème concernant l'achat de l'immeuble du 79, rue de Lausanne. Et puis, Monsieur Bonny, si les travaux ont lieu dans quelques années, vous devriez en être content: cela repoussera d'autant un investissement qui risque de poser problème puisque, cette année, nous avons déjà, paraît-il, été trop loin dans les investissements.

M. Michel Ducret (R). J'ai déposé tout à l'heure un amendement sur votre bureau, Monsieur le président, qui vise à suivre le Conseil administratif dans sa grande sagesse et à modifier l'article 2 du projet d'arrêté PA-50, de façon que, si l'immeuble du 79, rue de Lausanne est acquis par notre municipalité, il soit géré par la GIM – comme nous l'avions souhaité en acceptant à l'unanimité l'amendement que j'avais déposé lors du troisième débat, le 7 avril 2004 – et non pas, éventuellement, par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Cette dernière change ses statuts en ce moment et, avec les problèmes que l'on connaît, son devenir n'est pas sûr.

Nous préférons, pour notre part, que l'immeuble en question soit dans le giron de la GIM et soit intégré au parc ordinaire des immeubles de la Ville de Genève. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

qu'il y a en permanence plus de 1500 demandes de logement en attente à la GIM – et ce ne sont d'ailleurs pas les seules à Genève, croyez-moi! Mais enfin, la moindre des choses est d'abord de satisfaire ces demandes de personnes qui s'adressent directement à notre municipalité, avant de servir d'autres organismes, même s'ils dépendent de la Ville. C'est pourquoi nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de confirmer l'amendement présenté le 7 avril et d'infirmer celui qui est intervenu en commission des finances – à savoir d'accepter de nouveau à l'unanimité cet article 2 modifié du projet d'arrêté PA-50. Comme vient de le signaler M. Mugny à juste titre, d'ailleurs, cela va exactement dans le sens souhaité par le Conseil administratif.

Le projet d'amendement que je vous demande d'entériner a la teneur suivante:

Projet d'amendement

«Art. 2. – L'immeuble acquis sera affecté, hors le rez-de-chaussée, exclusivement au logement social selon le modèle «Ville de Genève», conformément au règlement de la Gérance immobilière municipale.»

M^{me} Sandrine Salerno (S). Avant que nous passions au vote, je voudrais expliquer quelle sera la position socialiste au sujet de l'amendement de M. Ducret. Nous n'allons pas l'accepter. Personnellement, je le répète, je pense que, concernant cet objet-là, le plus urgent est de préempter. Lorsque M. Ducret nous a proposé son amendement une première fois, il y a dix jours, pour que l'immeuble du 79, rue de Lausanne soit affecté à la GIM, nous l'avons voté par gain de paix. Pour nous, il était clair que ce bâtiment entrerait dans le giron de la GIM pour que l'on y fasse du logement social. Nous avons donc voté cet amendement pour ne pas faire d'histoires.

Ensuite, la majorité de la commission des finances a décidé d'ajouter la possibilité de remettre ce bien à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Mais je rappelle que l'objet dont nous sommes saisis ce soir, c'est l'usage ou non du droit de préemption! Après, le Conseil administratif, avec le choix maintenant proposé à l'article 2 du projet d'arrêté PA-50, décidera si... (*Brouhaha*.) On finit par s'habituer au brouhaha, vous savez, c'est un bruit de fond perpétuel... Nous verrons donc plus tard, une fois que nous aurons préempté et acquis cet objet, ce que nous en ferons. J'imagine que le Conseil administratif proposera au Conseil municipal une gestion soit par la GIM, soit par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Bref, en ce qui nous concerne, nous n'allons pas voter une nouvelle fois ce soir l'amendement de M. Ducret, parce que nous en avons marre! Nous nous en tiendrons donc à la position de la commission des finances, et nous verrons par la suite qui, de la GIM ou de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, gèrera ce bien.

M. Didier Bonny (DC). Mon intervention concerne l'amendement de M. Ducret et les propos que M. Mugny a tenus tout à l'heure et qui m'ont un peu surpris. Il est tout à fait véridique que le Conseil administratif voulait que cet immeuble revienne à la GIM, cela a été dit lors des premiers débats sur cet objet. Cependant, lorsque M. Ferrazino, maire, a été auditionné par la commission des finances la semaine dernière, c'est lui qui nous a largement suggéré l'idée de remettre plus tard cet immeuble à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, afin que la municipalité n'ait pas à réaliser les travaux. Ces deux positions du Conseil administratif sont donc divergentes, ce que j'avoue avoir un peu de peine à comprendre. Finalement, cet élément-là ne fait que correspondre à tout ce dossier, qui est mal ficelé depuis le début, comme nous l'avons déjà vu.

Quant à nous, pour qu'il gagne en clarté, nous suivrons l'amendement de M. Ducret, comme cela nous saurons à qui nous voulons remettre cet immeuble. Et puis, allons jusqu'au bout! que celles et ceux qui veulent voter ce projet d'arrêté ce soir prennent leurs responsabilités en votant 3,5 millions de francs, au lieu de ne voter que 1 585 000 francs, en se disant que ce sera peut-être une fondation qui gèrera ce bien et en se donnant ainsi bonne conscience...

M. Michel Ducret (R). Monsieur le président, vous préciserez tout de même à M^{me} Salerno qu'il était tout sauf clair, lors des premier et deuxième débats, que cet immeuble devait être attribué à la GIM. Le discours a peut-être changé le lendemain mais, lors du premier débat sur le projet d'arrêté PA-50, elle a bien parlé de remettre l'immeuble en question à une association pour le logement coopératif, et je n'ai pas beaucoup entendu parler, alors, de la GIM. Il a fallu que le débat évolue, que nous apprenions un certain nombre de réalités et, notamment, que cette association – dont elle est membre, d'ailleurs – a échoué lors de la vente aux enchères, pour que cette position change.

J'aimerais donc quand même rappeler ici comment tout cela s'est vraiment passé. Il est bien facile, après coup, de dire que l'on a toujours pensé que cet immeuble reviendrait à la GIM! Eh bien non, il n'est pas vrai que vous ayez toujours eu cela à l'esprit, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, il s'agit là d'une contrevérité, pour ne pas employer un autre terme,

puisque le mot «coopérative» a bien été employé dans cette enceinte lors du débat du 6 avril dernier. Je vous remercie de bien vouloir prendre note de ce petit rappel.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que nous siégerons ce soir aussi longtemps qu'il faudra pour terminer ce point de notre ordre du jour.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Nous avons demandé l'opinion du Conseil administratif, et il s'agit d'en tirer les conséquences. La première chose que l'on peut dire de l'intervention de M. Mugny, c'est que nous avons affaire à l'expression parfaite de ce que l'on doit appeler la solidarité du gouvernement collégial. En effet, très manifestement, le conseiller administratif Mugny n'était pas favorable au projet d'arrêté PA-50 et il s'est néanmoins donné la peine de le défendre. Il a l'air un peu étonné de m'entendre affirmer cela, puisqu'il nous a dit tout à l'heure que le Conseil administratif était d'accord d'acquérir l'immeuble du 79, rue de Lausanne, mais il ne nous a pas précisé pourquoi.

Cela fait probablement six heures que nous débattons à propos de cet immeuble et que la gauche nous indique quelle est sa politique en matière de logement social et d'urbanisation. Et le conseiller administratif, contraint et forcé, nous dit en somme: «Eh bien, si vous voulez l'acheter, on l'achètera...» Cependant, il est absolument incapable de nous dire en quoi cette acquisition contribuerait d'une manière ou d'une autre à la politique sociale de la Ville. Nous avons donc vraiment l'impression que M. Mugny s'efforce de soutenir la majorité sur un projet qu'il ne cautionne pas. A cet égard, nous ne pouvons que reconnaître sa sagesse, d'une part, et son sens de la collégialité, de l'autre. A titre personnel, je l'en félicite grandement.

Il y a un deuxième élément à souligner suite à son intervention: le Conseil administratif n'est pas dupe de la prévarication qu'il y a derrière toute cette affaire. Quoi qu'en dise M^{me} Salerno, cette opération profite effectivement d'abord aux petits copains, d'une manière ou d'une autre, et non pas à la collectivité. Le Conseil administratif en a conscience et, de ce fait, il nous dit que nous pouvons voter ou non l'amendement de l'Entente mais que cela n'a pas d'importance car, de toute façon, en ce qui le concerne, il n'a pas l'intention de donner à cet immeuble un autre sort que celui qu'il lui a fixé, à savoir son intégration dans le patrimoine de la GIM. Cela signifie que le Conseil administratif ne veut pas de cet immeuble, premièrement, et, deuxièmement, qu'il se rend bien compte que c'est un cadeau empoisonné parce que, derrière tout cela, il y a la mauvaise foi d'une majorité qui décide d'acquérir; or, cette mauvaise foi, en

matière de gestion publique, s'appelle la prévarication. Elle n'est pas d'une gravité immense, mais il ne s'agit tout simplement pas d'une bonne gestion des affaires publiques.

Le Conseil administratif, même de majorité de gauche, a parfois des qualités, en tout cas celle de reconnaître ce fait et de savoir le dénoncer quand il le faut, avec des propos sensiblement plus courtois que ceux que vous avez entendus pendant ces six heures de la part de l'Entente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais qui n'en sont pas moins secs et sévères, car c'est la condamnation de la démarche entreprise par le Conseil municipal sur l'initiative de certains. Face à cet état de fait, qui est quand même grave en termes d'héritage et d'image que la majorité entend donner de la gestion publique de la Ville, il est encore temps de prendre conscience de ces éléments et de renoncer à une acquisition qui n'apporte rien à l'intérêt collectif, mais peut-être quelque chose à tel intérêt particulier ou à tel autre. (*Applaudissements.*)

M. Georges Queloz (L). Après pratiquement six heures de débat qui aboutiront à consentir une dépense de 1 585 000 francs, je demande l'appel nominal, y compris sur le vote de l'amendement radical. Et ne me dites pas, comme la dernière fois, Monsieur le président, que cela revient au même que le vote électronique, auquel nous aurons de toute façon recours! Lorsqu'un conseiller municipal demande le vote nominal, il doit être soutenu et le résultat détaillé du vote figure dans le *Mémorial*, c'est la grande différence...

Le président. Etes-vous suivi dans votre demande, Monsieur Queloz? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Nous procéderons donc à ces deux votes à l'appel nominal.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à M. Ducret, qui sait tout sur tout, que je ne suis pas membre de la CODHA et que je ne l'ai jamais été.

Le président. Je mets tout d'abord aux voix l'amendement de MM. Ducret, Mettan, Hainaut et Ischi, qui consiste à rétablir l'ancienne version de l'article 2 du projet d'arrêté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 34 oui (1 abstention).

Ont voté non (36):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M^{me} Sarah Klopman (Ve), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Sandrine Salerno (S), M^{me} Caroline Schum (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Gilles Thorel (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté oui (34):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (T), M. Alain Fischer (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Claudine Gachet (R), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Guy Mettan (DC), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

S'est abstenu (1):

M. Alain Comte (T).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Liliane Johnner (T), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Pierre Maudet (R), M^{me} Nicole Valiquier Greccuccio (S).

Présidence:

M. André Kaplun (L), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté amendé par la commission est accepté par 37 oui contre 33 non.

Ont voté oui (37):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M^{me} Sarah Klopman (Ve), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Sandrine Salerno (S), M^{me} Caroline Schum (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Gilles Thorel (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (33):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Michel Ducret (R), M. Alain Fischer (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Claudine Gachet (R), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Guy Mettan (DC), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Bérangère Rosset (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Alain Comte (T), M^{me} Liliane Johner (T), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Pierre Maudet (R), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Présidence:

M. André Kaplun (L), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 de la loi 8194 instituant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCGe);

vu les articles 3 à 5 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1997;

vu l'acte de vente conclu entre M. Patrick Pillet et la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe de la parcelle N° 140, feuille 9 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise à la rue de Lausanne 79;

vu l'intérêt public de promouvoir des logements bon marché pérennes,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à faire valoir le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 140, feuille 9 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise à la rue de Lausanne 79, selon l'acte de vente établi par M^e Mottu, notaire, entre M. Patrick Pillet et la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, au prix de 1 585 000 francs.

Art. 2. – L'immeuble acquis sera affecté, hormis le rez-de-chaussée, exclusivement au logement social, soit conformément au règlement de la Gérance immobilière municipale, soit conformément au règlement de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (ex-Fondation HLM).

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 585 000 francs en vue de cette acquisition.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 585 000 francs.

Art. 6. – La dépense prévue à l'article 3 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 7. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Art. 8. – Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté pour couvrir les éventuels droits d'enregistrement et les émoluments du Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus.

Art. 9. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

7. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-106, «Contre la destruction du parc des Cropettes», qui sera renvoyée à la commission des pétitions.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion suivante:

- M-462, de *M^{mes} Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Marguerite Contat Hickel, Caroline Schum, MM. Olivier Norer, Pierre Losio, Roberto Brogini, Alain Marquet, Alpha Dramé, Damien Sidler, Eric Rossiaud et Mathias Buschbeck*: «Facilitons la vie des papas dans les piscines municipales».

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-142, de *M. Roberto Brogginì*: «Parc des Croupettes»;
- QE-143, de *M. Roberto Brogginì*: «Eclairage a giorno au Cendrier».

Séance levée à 22 h 45.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6178
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6178
3. Rapports oraux de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de M ^{mes} Sandrine Salerno, Liliane Johner, MM. Eric Rossiaud, Roberto Brogгинi et Jacques Mino, renvoyé en commission le 7 avril 2004, intitulé: «Droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle sise à la rue de Lausanne 79» (PA-50 A/B/C). Premier débat	6178
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 445 000 francs destiné à l'édition des deux derniers plans guides de la collection des promenades du plan directeur des chemins pour piétons, à la conception et l'impression d'un recueil final ainsi qu'à la réédition des dépliants des promenades existantes (PR-302 A)	6200
5. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, Alain Fischer, Guy Dossan, René Winet, Bernard Lescaze, M ^{mes} Michèle Ducret et Catherine Hämmerli-Lang, renvoyée en commission le 4 décembre 2002, intitulée: «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires» (M-319 A).....	6206
6. Rapports oraux de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de M ^{mes} Sandrine Salerno, Liliane Johner, MM. Eric Rossiaud, Roberto Brogгинi et Jacques Mino, renvoyé en commission le 7 avril 2004, intitulé: «Droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle sise à la rue de Lausanne 79» (PA-50 A/B/C). Troisième débat	6239
7. Pétitions	6255

8. Propositions des conseillers municipaux	6255
9. Interpellations	6255
10. Questions écrites	6256

La mémorialiste:
Marguerite Conus